

SEANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2006

Président : M. Alberto PEREZ IRIARTE
 Vice-président : Victor TODESCHI
 Secrétaire : M. André RICHERT
 Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mmes Mariefrance DANCET,
 Louise REY

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Gilles AUGSBURGER, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mmes Corinne GACHET CREFFIELD, Hélène GIACOBINO, MM. Marc GUILLERMIN, Pierre JAQUET, Mmes Andrée JELK-PEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. John LINGG, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Mmes Orane REULAND, Piera ROUGE-LUETTO, MM. Michel SIMKHOVITCH, Karel STUDER, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés : MM. Alain BOSSHARD, Bernard DESPLANDS, Frédéric PROGIN

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
 M. Pascal CHOBASZ, M. François LANCE,
 Conseillers administratifs
 Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de Mme Corinne GACHET CREFFIELD
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2006
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 4 octobre 2006**
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF
 - a) Acquisition de la parcelle 1387 et co-dépendance 1755
 5, chemin de Gaimont (Fr. 650'000.-) **p. 1080 Vote de principe**
 - b) Vente de sous-parcelles dans le périmètre route du Pont-Butin,
 route de Chancy, chemin du Gué, chemin des Pâquerettes
 (Lancy-Square) **p. 1083 Arrêté**
- 8) **Commission des travaux et constructions – Séance du 5 octobre 2006 –**
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
Commission des finances et logement – Séance du 9 octobre 2006 –
Rapporteur : M. Charles PAGE
 Avenue des Grandes-Communes – Tronçon viaduc – chemin du Bac
 Réaménagement de la chaussée
 Crédit de construction (Fr. 480'000.--) **p.1084 Arrêté**

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

- 9) **Commission des finances et logement – Séance du 9 octobre 2006 –
Rapporteur : M. Charles PAGE**
- a) Adaptation des jetons de présence des Conseillers municipaux **p. 1085 Arrêté**
 - b) Adaptation des indemnités du Conseil administratif **p. 1087 Arrêté**
- 10) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication –
Séance du 11 septembre 2006 –
Rapporteur : M. Frédéric PROGIN**
- Nomination des présidences et vice-présidences des bureaux de vote pour 2007 **p. 1089 Vote**
- 11) **Commission de la culture – Séance du 18 septembre 2006 –
Rapporteur : M. Pierre BUTSCHI**
- a) Visite commentée de l'exposition « 40 ans de patrimoine à Lancy » **p. 1090 Information**
 - b) Divers
- 12) **Commission des affaires sociales – Séance du 20 septembre 2006 –
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**
- a) Mamans de jours – Présentation de la nouvelle association **p. 1091 Information**
 - b) Divers
- 13) **Commission des sports – Séance du 21 septembre 2006 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**
- a) Election à la Vice-présidence **p. 1094 Information**
 - b) Engagement d'un délégué aux sports **p. 1094 Information**
 - c) Visite du nouveau terrain synthétique du stade de Lancy-Florimont **p. 1095 Information**
 - d) Divers
- 14) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séances des 6, 22 septembre et 4 octobre 2006 –
Rapporteuses : Mmes Marceline DILONARDO, Andrée JELK-PEILA et
Claudine CORMINBOEUF**
- CEVA – Présentation du projet sur Lancy **p. 1098 Information**
- 15) **Commission de l'environnement – Séance du 15 juin 2006 –
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO**
- Projet d'un Agorespace dans le parc Louis-Bertrand **p. 1102 Information**
- 16) **Commission de la sécurité – Séance du 2 octobre 2006 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Orientation sur le dispositif de sécurité et circulation lors d'événements importants au Stade de Genève – Présentation du Lieutenant M. Brahier de l'Etat-Major de la gendarmerie – brigades Routière Navigation et Prévention **p. 1105 Information**
 - b) Divers
- 17) **Commission des travaux et constructions – Séance du 5 octobre 2006 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
- a) Courrier de M. Alain Eretzian **p. 1105 Information**
 - b) Divers
- 18) Présentation du budget 2007 **p. 1106**
- 19) Propositions individuelles et questions **p. 1113**
- 20) Questions du public **---**

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

M. PEREZ IRIARTE : J'ouvre cette séance du 19 octobre 2006, je salue tout d'abord la présence de nos Conseillers administratifs, M. Baertschi et M. Lance, M. Chobaz arrivera bientôt. Je salue tous les membres du Conseil municipal, les membres de l'administration, notre Secrétaire générale, Mme Odile de Garrini, le public ainsi que la presse.

J'excuse les absences M. Bosshard, M. Desplands et M. Progin.

1. PRESTATION DE SERMENT DE MME CORINNE GACHET CREFFIELD

M. PEREZ-IRIARTE : En préambule, je vais vous donner lecture du courrier que nous avons reçu du Service de votations et élections du 19 octobre 2006 :

« Messieurs les Conseillers administratifs,

Pour faire suite à la démission de M. Fabrice Badet, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté du Conseil d'Etat du 11 octobre 2005 relatif à l'élection de Mme Corinne Gachet Creffield à la fonction de conseillère municipale de votre commune.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressée, conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et d'informer le Département du Territoire de la prestation de serment effective de l'intéressée.

Veillez agréer, etc. »

Je demanderai à Mme Corinne Gachet Creffield de se présenter devant moi, et je prie l'assemblée de bien vouloir se lever.

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs à ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

Mme GACHET CREFFIELD : Je le jure.

M. PEREZ IRIARTE : Je prends acte de votre serment et vous souhaite la bienvenue parmi nous.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. FAVRE : Mme Gachet reprendra les commissions de la sécurité et de l'administration, affaires économiques, information.

M. PAGE : Je voudrais signaler qu'au point 8), M. Augsburgger fera le rapport pour les deux commissions, puisqu'il a d'ailleurs participé aux deux séances.

Mme DILONARDO : Concernant le point 14), la séance du 4 octobre concernant le CEVA a été renvoyée, donc je ne rapporterai pas ce point.

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

Mme REY : M. Progin étant absent, je lirai son rapport.

L'ordre du jour est accepté.

**3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
28 SEPTEMBRE 2006**

Le procès-verbal est approuvé avec mes remerciements.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il n'y en a pas.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. CHOBASZ : Lors de votre dernière séance plénière, M. Zehfus a fait une interpellation en demandant un inventaire des parcs à chiens, ainsi que la fréquence des nettoyages de ces endroits. Vous avez remarqué que, selon son point de vue, ces nettoyages laissaient à désirer.

Je vous donne, ci-après, la liste des parcs à chiens de la Ville de Lancy, ceux qui sont situés au Petit-Lancy, ceux qui sont situés au Grand-Lancy, ce que nous appelons les endroits tolérés ainsi que les parcs à chiens privés :

Petit-Lancy : chemin de la Caroline – avenue du Petit-Lancy (Parc Louis-Bertrand), parc Chuit

Grand-Lancy : Parc Marignac, parc de Pesay, école des Palettes (Voirets), couverture de la T104, chemin des Fraisiers.

Endroits tolérés : Berme centrale du chemin des Palettes, berme centrale de la rue du Bachet

Parcs à chiens privés : immeubles des Palettes, parcelle Paul-Maerki.

S'agissant de l'entretien, je tiens à préciser que les déjections canines sont ramassées une fois par mois, les derniers vendredis du mois, par une entreprise, et que, pour sa part, la section des parcs et promenades intervient environ dix fois l'an à l'intérieur de ces espaces pour procéder à sept tontes et trois nettoyages.

Dernière remarque, on peut évidemment à la lecture ou à l'examen de cette liste d'endroits, considérer que les parcs à chiens sont en nombre insuffisant, voire pour certains d'entre eux trop petits. Il est vrai aussi que certains quartiers ou certaines régions de notre ville n'en possèdent pas, c'est effectivement quelque chose que nous essayons d'introduire, mais il n'est pas toujours facile de faire cohabiter ce genre d'endroits avec des espaces densément peuplés, avec des places de jeux, avec différentes autres contraintes. S'agissant du ramassage des déjections, celui-ci peut

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

évidemment être adapté à la nécessité, ce n'est évidemment qu'une question de coûts et de moyens financiers à mettre en œuvre pour augmenter la fréquence, si celle que j'ai indiquée plus haut ne suffisait plus.

M. LANCE : Tout d'abord, en réponse à l'intervention de Mme Jelk-Peila, le banc prévu à l'arrêt du bus 4 dans la boucle du tram aux Palettes sera mis en place dans les 15 jours.

Ensuite quelques informations culturelles :

Le vernissage de la prochaine exposition à la Ferme de la Chapelle se déroulera le mercredi 1^{er} novembre. Cette exposition présentera les peintures et sculptures de Mmes Brigitte Crittin, Françoise Kindler et Isabelle Zufferey du Bord.

Vous rappeler les traditionnelles Journées du Livre qui se dérouleront les 4 et 5 novembre à la salle communale du Petit-Lancy, ainsi que le vide grenier qui se tiendra le samedi 4 novembre dans la cour de l'école du Petit-Lancy.

Vous rappeler aussi la reprise des activités du dynamique Groupe culturel de Lancy avec trois concerts de qualité ces prochaines semaines :

Le dimanche 22 octobre à 17.00 heures au Collège de Saussure avec l'orchestre de Saint-Pierre Fusterie ;

Le samedi 28 octobre à 19.00 heures au Collège de Saussure avec l'orchestre de Lancy-Genève qui présentera son programme qu'il proposera durant sa tournée en Chine. En effet, l'Orchestre de Lancy-Genève a eu l'opportunité d'entreprendre une tournée en Chine. Nous sommes certains que M. Sawicki et ses musiciens représenteront dignement la Ville de Lancy en Chine.

Le dimanche 29 octobre à 17.00 heures en l'église de la Ste-Trinité avec l'ensemble Cassiopée.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 4 octobre 2006 -
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**

**a) Acquisition de la parcelle 1387 et co-dépendance 1755
5, chemin de Gaimont (Fr. 650'000.—**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Cette parcelle est attenante à la parcelle, appartenant déjà la Commune, où se situe la villa occupée par le Groupement des Habitants du Plateau de Lancy.

La maison qui est sur cette parcelle a brûlé et son taux de vétusté est de 30 %. Elle ne

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

peut être reconstruite car elle se trouve en zone de développement.

Cette parcelle a été proposée à la Commune pour la somme de Fr. 650'000.--. Le propriétaire et la Commune ont chacun établi une expertise.

La surface de cette parcelle est de 1394 m², dont une partie en zone de forêt de 615 m². Pour l'instant, la Commune n'a pas l'intention de densifier. Avec l'acquisition de cette parcelle, la Commune pourrait un jour devenir propriétaire des quatre parcelles situées à l'ouest du chemin de Gaimont, ceci dans le but de mettre en valeur ces terrains, soit par des échanges, soit par la construction de futurs équipements publics.

Le Président n'apprécie pas cette démarche ; en effet :

la commission n'a pas reçu d'extrait cadastral relatif à cet objet.

Suite aux nouvelles mesures prises par Monsieur M. Muller, Conseiller d'Etat en charge du DCTI, le prix de vente se négociera à Fr. 1'000.--/m² en zone de développement, avec rachat à valeur à neuf des maisons sur ces terrains.

En rachetant cette parcelle pour Fr. 650'000.--, il lui semble que la Commune spolie le propriétaire. Pour lui, il est exclu d'accepter cet achat sans être sûr que le vendeur n'est pas au courant de ces nouvelles mesures.

M. Baertschi précise que les collectivités publiques ne sont pas touchées par ces mesures et que cette disposition est valable jusqu'à fin 2007.

Plusieurs commissaires sont d'avis de saisir cette opportunité et ne ressentent pas un sentiment de spoliation vis-à-vis du vendeur.

Le Président aurait désiré qu'une nouvelle expertise soit faite en tenant compte des nouveaux prix du DCTI, mais notre Conseil administratif ne veut pas aller plus loin, et selon la dernière lettre du vendeur adressée à la Mairie, ce dernier est au courant des dispositions et formule pour la dernière fois sa proposition de vente.

N'ayant pas de projet d'arrêté, la Commission procède à un vote de principe sur cette acquisition à Fr. 650'000.--.

Résultat du vote de principe: 3 oui, 3 non, 3 abstentions

Sur demande du Président, une lettre sera adressée au propriétaire pour s'assurer qu'il est bien au courant des nouvelles dispositions précitées.

M. AESCHBACHER : Vous informer que le groupe Libéral-Radical refusera ce vote de principe. En effet, si l'on peut comprendre que la commune acquiert des parcelles dans les buts d'utilité publique, il n'en est absolument rien dans ce cas particulier.

Par ailleurs, cette parcelle se situe en zone de développement avec un bâtiment qui a brûlé, comme précisé dans le rapport, il n'est pas envisageable de reconstruire. Donc, nous estimons qu'il n'y a pas un intérêt à acquérir cette parcelle.

Mme CORMINBOEUF : Je voudrais savoir si la commune a adressé une lettre au vendeur.

M. BAERTSCHI : Je ne me rappelle pas de lettre, mais j'ai repris contact avec le vendeur qui m'a assuré qu'il était parfaitement au courant des dernières dispositions. En fonction du vote de ce soir, pour vous faire plaisir, je veux bien lui envoyer un

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

courrier, sachant que ce n'est pas ce soir qu'on va voter définitivement l'acquisition.

M. FAVRE : Quel est l'avenir si on vote ce vote de principe. Y aura-t-il un autre vote ensuite avec un arrêté ?

M. BAERTSCHI : Oui, c'est un peu rocambolesque, mais c'est vrai qu'on a constaté à la commission de l'aménagement du territoire qu'il nous manquait l'arrêté. Alors, formellement, j'ai posé la question au Bureau si on pouvait transformer le vote de principe en un arrêté. Le Bureau a estimé qu'il n'y avait pas d'urgence, donc on remettra le vote de l'arrêté, dans la mesure où ce soir, bien entendu, vous acceptez le principe. Le vote de l'arrêté sera remis à la prochaine commission, et pour la forme, il y aura un arrêté.

M. FAVRE : Avant qu'une décision soit prise ce soir, est-ce possible que les membres de la commission reçoivent une des expertises considérant qu'il y a quand même une zone de forêt qui est conséquente, il y a des arbres magnifiques sur cette parcelle, je ne vois pas l'usage de reporter des droits à bâtir. Quand on voit d'expérience, la complexité que cela a représenté pour le projet qu'on va traiter tout à l'heure à l'angle de la route du Pont-Butin, etc. où après 15 ans, il est très difficile de savoir les chiffres exacts, de ce qui a été payé, de ce que la commune vend plus tard. Je suis très dubitatif sur l'acquisition de cette propriété, je n'en vois pas vraiment une urgence, donc je m'abstiendrai pour ce vote.

M. BAERTSCHI : Certains anciens Conseillers administratifs doivent se retourner, non pas dans leurs tombes, parce qu'ils sont toujours vivants, mais les oreilles doivent un peu leur tinter. Je rappelle quand même que la pratique de la politique de la commune de Lancy a été jusqu'à aujourd'hui, j'espère qu'il en sera toujours ainsi, une politique positive, une politique de prévention, de prévoyance pour l'acquisition de terrains, pour quelle raison ?

Simplement que nous avons déjà un certain nombre de terrains que n'utilisons pas, qui sont pour certains, mis en valeur par des locations, pour d'autres, ont été mis en valeur, pourrait-on dire, par des jardins familiaux, pour d'autres encore, des terrains nus qui attendent évidemment d'être valorisés un jour.

Vous savez, je crois que les différentes réunions que nous avons eues, et je pense spécialement à celle de lundi dernier avec M. Robert Cramer, combien le fait d'être propriétaire donne une importance dans les négociations futures. Si vous n'avez rien, vous ne pouvez rien demander. En revanche, si vous êtes propriétaire, vous pouvez après négocier des échanges, négocier avec d'autres propriétaires, pour pouvoir piloter un peu le développement de ce quartier. Il est évident que ce quartier n'est pas du tout dans les priorités, mais pensez aux différentes parcelles qui ont été achetées il y a plus de 10 ans, voire peut-être 20 ans pour certaines, que nous avons toujours, qui ne posent pas problème, mais que nous serons bien contents de pouvoir un jour ou les utiliser directement ou bien les échanger avec d'autres. Je dirai que ce n'est pas une acquisition qui va nous rapporter beaucoup, sachez qu'il est quand même prévu dans le budget Fr. 2 millions pour l'acquisition de parcelles, donc il y a une volonté quand même d'acheter des parcelles.

Je vous invite évidemment à voter le vote de principe ce soir, qui n'est rien d'autre qu'une politique cohérente d'acquisition de terrain en vue d'un aménagement du territoire raisonnable.

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

M. FAVRE : Je ne suis pas tout à fait d'accord quand on parle de l'exemple de lundi. Dans le périmètre concerné, le Conseil municipal a voté une modification d'une demande de plan directeur localisé Les Marbriers, on avait des parcelles dans le terrain, on n'a absolument rien pu négocier, on nous a dit : Messieurs, c'est ça, vous n'y connaissez rien, vous n'avez rien compris, donc il ne faut pas parler de négociation par la suite, alors l'exemple de lundi était mal choisi.

Mme BUUNK-DROZ : J'apprécie les paroles de M. Baertschi, et rajouter que la parcelle d'à côté appartient à la commune, donc ce n'est pas un endroit étranger, ce serait tout simplement pouvoir maîtriser le terrain de cet endroit. Je crois que cela a toujours été la politique de la commune de Lancy de maîtriser le terrain où elle le pouvait.

Vote de principe accepté par 15 oui – 10 non – 5 abstentions.

b) Vente de sous-parcelles dans le périmètre route du Pont-Butin, route de Chancy, chemin du Gué, chemin des Pâquerettes (Lancy-Square)

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Il s'agit d'un report de droit à bâtir des parcelles que la commune vend et du partage avec d'autres propriétaires pour la construction des bâtiments dans ce périmètre.

La répartition est complexe et ne peut être vérifiée que par des professionnels. Tout a été reconstruit plusieurs fois et la Commission ne peut que faire confiance au géomètre. M. Côte peut confirmer que la totalité de l'ensemble des nouvelles parcelles correspond à la totalité des anciennes parcelles, rien n'a été perdu.

Cette opération avait simplement pour but de regrouper les parcelles en fonction des copropriétés de manière égale ou proportionnelle entre chaque bâtiment afin d'en simplifier l'exploitation future.

La vente de ces sous-parcelles représente la somme de Fr. 1'650'000.-- environ.

Le calendrier des travaux dans ce périmètre serait le suivant :

- Début novembre: ouverture du chantier de la coopérative
- Pour la PPE, démarrage du chantier à l'automne 2007 en raison des délais d'autorisation de construire.
- Maison de la Sécurité: autorisation déposée à mi-octobre, début travaux en juin 2007.
- Couronne où se situeront un hôtel, un bâtiment administratif, une dizaine de logements: dépose autorisation printemps 2007 et commencement des travaux début 2008.
- Ceci étant un programme intentionnel.

La Commission s'est prononcée à l'unanimité pour cette vente.

M. FAVRE : C'est très complexe, je félicite ceux qui se sont penchés sur ces documents, arriver à extrapoler, nous sortir des chiffres, j'aurais bien aimé connaître le prix de revient de l'opération. Ce serait bien si on pouvait avoir un jour le prix de cette opération, avoir le chiffre exact, savoir ce que cela a coûté à la commune regard de ce qui est vendu.

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

M. CHOBASZ : Le Conseil administratif a pris note de la remarque de M. Favre. Vous savez effectivement que ce qui vous est soumis est la première tranche. Il y aura une deuxième tranche et, à l'occasion de cette deuxième tranche, nous essayerons de faire un bilan financier complet, étant précisé que, de prime abord, l'opération en tant que telle est plutôt une opération favorable à la Ville de Lancy.

Arrêté 7b) accepté par 30 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 5 octobre 2006 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 9 octobre 2006
Rapporteur : M. Charles PAGE**

**Avenue des Grandes-Communes – Tronçon viaduc – chemin du Bac
Réaménagement de la chaussée – Crédit de construction (Fr. 480'000.--)**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet (clichés) : M. Weinhold, ingénieur en charge de ce dossier souligne que les plans n'ont que très peu changé depuis le 1^{er} projet d'il y a 2 ans, mais que le coût de construction est passé à Fr. 480'000.--.

Le viaduc a été refait et il s'est avéré que des canalisations n'avaient pas été prévues et que le revêtement actuel devait être complètement remplacé. La reprise de la couche de fondation est beaucoup plus importante que prévu, la barrière demandée par l'OCM pour « canaliser » les piétons et la réfection du trottoir côté stade font s'alourdir la facture.

Il est encore précisé que les canalisations liées au PLQ de la partie côté cimetière, ne font pas partie des travaux actuellement devisés, et que les travaux seraient entrepris sans interrompre le trafic, sauf momentanément lors de travaux particuliers. Un commissaire s'étonne que les plans n'aient pas évolué depuis 2 ans et que cette « banane » centrale soit conservée, avec pour inconvénient, de pouvoir stopper la circulation.

Il est rappelé que c'est une exigence de l'OCM adoptée lors du crédit d'étude et M. Chobaz rappelle que cet élément sert à assurer la sécurité des 800 élèves de l'Institut Florimont et des jeunes joueurs qui se rendent chaque jour au stade de football. S'il est vrai que l'arrêt de bus va engendrer un blocage de la circulation, cet aménagement va dans le sens de la sécurité et de la modération du trafic à cet endroit, demandées l y a 2 ou 3 ans par les parents d'élèves de Florimont.

Un commissaire doute de l'efficacité des barrières qui peuvent être enjambées et, un autre du marquage au sol qui devrait être prolongé afin d'éviter un demi-tour sur la route à la sortie des places de stationnement.

Une question est posée sur la mise en soumission de cet objet et il est répondu qu'une douzaine d'entreprises ont été contactées et les prix oscillent entre env. Fr. 400'000.-- et Fr. 615'000.--.

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

La grande différence est due au recyclage des enrobés qui doivent être évacués, soit entre 30 et 40 tonnes devisés à Fr. 15.-- la tonne pour les entreprises ayant une centrale de recyclage ; à plus de Fr. 300.-- pour les entreprises devant évacuer ces matériaux sur d'autres sites.

Suite à certaines remarques de commissaires, M. Chobaz promet que tout sera entrepris pour éviter des dépassements et un commissaire s'insurge que des mesures soient toujours prises à l'encontre des véhicules privés, alors que l'on accorde 5'000 nouveaux permis de conduire chaque année.

Le projet d'arrêté est accepté par la Commission par 6 oui – 1 non et 1 abstention.

En Commission des finances et logement, il est rappelé que le montant prévu au budget 2006 est de Fr. 200'000.--. M. Kuonen rappelle les changements intervenus entre le premier estimatif et celui présenté ce jour.

Les deux derniers hivers ayant été particulièrement rigoureux, les phases de gel et de dégel ont accentué cette dégradation.

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité par les commissaires.

Arrêté 8) accepté par 28 oui – 1 non – 2 abstentions. (Voir Annexe).

9. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 9 octobre 2006
Rapporteur : M. Charles PAGE**a) Adaptation des jetons de présence des Conseillers municipaux**
=====

M. PAGE présente le sujet : Mme de Garrini, secrétaire générale, et M. Kaeser, chef du Service financier, assistent à la séance.

Le Conseiller administratif délégué explique que, dès le 1er janvier prochain, les jetons de présence seront imposés et soumis aux cotisations d'assurance sociale. Un abattement de 25 % pour frais et une exonération pour un montant de moins de Fr. 2'000.-- seront possibles. Cela justifie une adaptation des indemnités qui sont les mêmes depuis 2002.

Les modifications suivantes sont proposées :

- Fr. 90.-- au lieu de fr. 80.-- pour les séances du Municipal, des commissions et du Bureau.
- Fr. 60.-- au lieu de fr. 50.-- pour un rapport, Fr. 160.-- au lieu de fr. 150.-- pour un rapport de budget ou des comptes.
- Fr. 110.-- au lieu de fr. 100.-- pour un rapport portant sur plusieurs séances.
- Fr. 60.-- au lieu de fr. 50.-- pour la présidence d'une séance du Conseil municipal ou du Bureau.
- Fr. 1'000.-- (sans changement) pour les frais de notre président.

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

Mme de Garrini communique les montants retenus à Meyrin, Onex, Carouge et Vernier. Cette dernière commune paye par exemple Fr. 100.-- pour une séance du Conseil municipal, Carouge Fr. 62.-- mais double le montant au-delà de 2 heures. Onex donne Fr. 60.-- et ajoute Fr. 30.-- pour les heures suivant la deuxième.

Le fait de considérer les conseillers municipaux comme des employés de la Commune gêne quelques commissaires. Rappelant les taux appliqués, M. Lance les rassure, on retrouve d'ailleurs la même situation pour les membres d'une fondation.

Si les conseillers municipaux paient des cotisations pour l'assurance chômage, seront-ils indemnisés s'ils ne sont pas réélus ?

Mme de Garrini précise que la plupart des conseillers touchent annuellement un montant de quelques Fr. 2'000.-- .

Une conseillère n'est pas convaincue de la nécessité de l'augmentation proposée. Il lui est répondu que souvent une part des versements est rétrocédée aux partis et, d'autre part, que tout travail mérite salaire.

Un conseiller s'étonne que la proposition n'ait pas été soumise à la commission de l'administration et demande le renvoi à cette commission. Celui-ci est refusé par 5 non, 2 oui et 3 abstentions.

Le projet est adopté par 5 oui, 4 non et une abstention.

Suite à une question complémentaire, il est répondu que l'administration est à même de gérer ce changement sans problème.

Mme BUUNK-DROZ : Je parle à titre personnel et pas pour un groupe quelconque, je considère que cette tâche de Conseiller municipal est un service à la communauté, que nous sommes déjà très bien défrayés à Lancy par rapport à d'autres communes. C'est moi qui me suis, entre autre, opposée en commission, et je vais m'opposer ce soir à cette augmentation des jetons de présence. Nous avons de quoi dans nos partis.

M. ZEHFUS : Lorsque l'on m'a demandé en 1994 si je voulais me joindre à la liste de mon ancien groupe comme candidat au Conseil municipal, je ne connaissais pas encore la teneur et le montant des jetons de présence.

Pour assurer mon mandat en 1995, j'ai été dans l'obligation de demander une rectification de mes horaires professionnels, je travaillais jour ou nuit, des fois jour et nuit, et j'ai toujours été à disposition 24h/s24h de mon employeur.

Avant d'obtenir satisfaction, j'ai pris de nombreux congés sur mes heures supplémentaires. Après avoir obtenu satisfaction en automne 1995, des indemnités de panier m'ont été supprimées et ce n'est pas le montant annuel des jetons de présence qui a compensé cette perte de gain.

Néanmoins, j'ai rempli mon mandat avec un énorme plaisir et avec la satisfaction de travailler pour la collectivité et ma ville.

Au vu des explications données par notre excellent rapporteur, je voterai pour l'adaptation des jetons de présence.

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

M. AUGSBURGER : Personnellement, je rejoindrai pour une fois les propos de Mme Buunk-Droz, je ne veux pas me battre tout seul. La seule chose que je trouve dommage c'est que l'année prochaine, à partir de 2007, ces jetons vont être imposés, en tout cas, une partie. J'estime qu'il aurait été bien que le Conseil administratif se penche sur le financement des partis représentés dans cette enceinte, plutôt que d'augmenter des Conseillers municipaux qui vont être taxés. C'est très dommage qu'on n'ait pas entamé cette démarche pour y trouver une égalité, bien sûr.

Arrêté 9a) accepté par 25 oui – 4 non – 2 abstentions. (Voir Annexe).

b) Adaptation des indemnités du Conseil administratif

=====

M. PAGE présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué indique que l'indemnité annuelle s'élève aujourd'hui à Fr. 72'000.-- + Fr. 8'000.-- de frais de représentation., à cela s'ajoutent Fr. 100.-- pour frais de téléphone.

Vernier octroie Fr. 90'500.-- + Fr. 8'000.-- de frais, Meyrin Fr. 95'000.-- (Fr. 6'220.-- pour le maire), Les conseillers administratifs se partagent Fr. 32'000.-- pour leurs frais. Carouge supporte Fr. 84'583.-- (indexés) + Fr. 3'500.-- de frais. Les jetons de présence sont payés comme pour les conseillers municipaux. Enfin Onex paye Fr. 70'667.-- + Fr. 10'760.-- pour les frais.

Le Conseil administratif propose d'augmenter l'indemnité de Fr. 72'000.-- à Fr. 80'000.--. Les indemnités de frais ne seraient pas modifiées.

M. Lance rappelle que les conseillers administratifs consacrent 50 % de leur temps de travail à la commune. A cela s'ajoute le temps consacré à des représentations officielles.

L'augmentation serait de 11 % alors que le coût de la vie a crû de 6,99 %. Il s'agit donc aussi d'une revalorisation de la fonction.

Un commissaire cite l'intervention faite lors de la précédente augmentation. Un conseiller municipal, devenu entre-temps conseiller administratif, craignait de voir passer le montant de l'indemnité à Fr. 80'000.-- dans 5 ans.

Une conseillère relève que beaucoup de travailleurs n'ont pas reçu d'indexation de salaires ces dernières années, ou que partiellement. Un autre conseiller relève que par rapport à ce qui se fait dans d'autres communes l'adaptation proposée se justifie.

Un conseiller estime qu'un passage par la commission de l'administration eût été justifié. On se serait à nouveau posé la question de la part de temps qu'un conseiller administratif doit consacrer à sa commune

Une Conseillère pense que l'on pourrait aller à Fr. 90'000.-- pour tenir compte de l'importance de la charge. Sa proposition est balayée par 8 non, 1 oui et une abstention.

Le projet est accepté par 8 oui, 1 non et une abstention.

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

M. ZEHFUS : Pour poursuivre ce que j'ai dit précédemment au point 8a), je pense que, comme les Conseillers municipaux, les Conseillers administratifs devraient ne pas toujours penser au salaire, mais, sans parler de bénévolat, ne pas être aussi gourmands, d'autant plus que les indemnités qu'ils perçoivent, sont conséquentes, voire indécentes.

De plus, nous ne sommes pas en 1386, à Sempach et les Conseillers administratifs ne sont pas des « Winkelried », et il n'y a personne qui les a poussés à remplir cette fonction.

C'est pour cette raison que je voterai non à l'adaptation des indemnités au Conseil administratif.

M. AUGSBURGER : J'aimerais remémorer des propos tenus par M. Baertschi tenus le 21 juin 2001 dans cette même salle. On parlait donc d'augmenter les Conseillers administratifs de Fr. 7'000.--, il y avait donc deux Conseillers administratifs qui étaient en place depuis 10 ans, et un, M. Chobaz depuis 6 ans sauf erreur. Les propos : *« Je pense que M. Chobaz devrait toucher un peu moins, cela fait juste 6 ans qu'il est là, alors on pourrait imaginer une prime d'ancienneté, mais cela n'est pas le cas. Ces futurs Conseillers administratifs vont partir carrément à Fr. 72'000.--, selon cette proposition, et je pense que dans 5 ans, on leur proposera d'aller à Fr. 80'000.--, parce qu'ils auront fait 12 ans, ce sera normal qu'ils soient plus payés. Etant fonctionnaire, mon salaire n'a plus... etc. ».*

Quand vous parlez de leurs oreilles qui doivent siffler, je vous promets que les miennes sifflent très fort. Votre bilan étant plus que discret après 3 ans et demi, il est bien clair que je vous encourage à voter non pour ce rehaussement des salaires.

Mme BUUNK-DROZ : Je ne voulais pas prendre la parole, mais étant donné les interventions, j'aimerais quand même ici aussi dire pour quelle raison j'ai proposé Fr. 90'000.-- pour le Conseil administratif. Je trouve que là il y a beaucoup de sacrifices de vie de famille, de vie privée, je sais que plusieurs Conseillers administratifs ont même dû sacrifier des promotions professionnelles. C'est pour cette raison que justement, en comparaison avec les autres communes, je trouve qu'on aurait même pu aller jusque là. Comme ma proposition a été balayée, je voterai les Fr. 80'000.--, et je vous propose et vous encourage à les voter.

M. RICHERT : Juste un mot pour ajouter à toutes ces professions de foi mon petit grain de sel, je ne vais pas parler de cette commune, je parlerai de deux autres communes où j'ai des amis, dans une commune voisine, l'un est maire, dans une autre, l'une est conseillère administrative, et je peux vous dire que ce sont des gens, quand on parle de 50 %, qui travaillent nettement plus qu'un 50 %. Alors bien sûr, on peut avoir des gens qui travaillent plus ou moins sérieusement, donc cela je vous l'accorderai M. Augsburg, je n'ai pas de cible. Mais c'est bien clair que dans une même profession, on peut avoir des gens qui accomplissent plus ou moins bien et qui consacrent plus ou moins de temps et qui ont plus ou moins des résultats valables. Mais, de manière générale, un Conseiller administratif, à mon avis, utilise bien plus que le 50 % de son temps à sa tâche. C'est pour cela que je vous encourage à voter cette adaptation.

M. FAVRE : Pour ironiser, comme on doit faire face à un référendum, je vous incite à voter oui à ces deux sujets, qu'il reste quelque chose pour la campagne dans 8 mois.

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

Mme CASUTT : Je ferai juste une toute petite remarque à nos amis Radicaux, en 2001, quand il y a eu l'augmentation des jetons de présence, à l'époque aucun n'avait pris la parole, parce que vous aviez un Radical qui était Conseiller administratif. Dommage que vous vous élevez aujourd'hui contre cette adaptation.

Mme JELK-PEILA : Moi aussi, je ne voulais pas forcément prendre la parole, mais je voulais juste dire, que nous n'avons ni Conseiller administratif, ni financement aucun de notre parti puisque plus représenté au niveau cantonal. Les jetons de présence sont importants pour nous, malgré cela, nous nous sommes abstenus, et aussi à cause de cela, sachant que l'essentiel des travailleurs aura une réévaluation qui se situe entre 0,0 et 4 % pour les mieux lotis, je trouve peu justifié qu'on ait une réévaluation qui est jusqu'à 11 % et qui soit vraiment une réévaluation de la fonction, c'est la raison pour laquelle, l'Alliance de Gauche a décidé dans ces deux votes de s'abstenir.

M. AUGSBURGER : J'aimerais répondre à Mme Casutt parce qu'elle a la mémoire un peu courte. La dernière fois, c'est passé trois fois en commission, deux fois à l'administration, une fois aux finances. J'ai pris la parole en défendant M. Föllmi et M. Spinucci, en disant, il faut le voter parce que cela fait 10 ans qu'ils sont en place. Par contre, j'ai suivi Mme Solioz pour dire non aux jetons de présence des Conseillers municipaux, parce qu'elle avait une efficacité dans votre groupe.

Arrêté 9b) accepté par 20 oui – 7 non – 4 abstentions. (Voir Annexe).

**10. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES,
COMMUNICATION
Séance du 11 septembre 2006 –
Rapporteur : M. Frédéric PROGIN**

**Nomination des présidences et vice-présidences des bureaux de vote pour
2007**

=====

En l'absence de M. PROGIN, Mme REY présente le sujet : M. Lance propose, comme chaque année, une répartition des présidences et vice-présidences par parti, proportionnelle aux nombres de suffrages obtenus par chaque parti lors des dernières élections. Il y aura 6 opérations électorales avec à chaque fois deux bureaux de vote.

Une rocade est proposée entre Verts et Socialistes pour les vice-présidences des votations des 29 avril et 17 juin 2007.

Compte tenu de cette modification, la répartition est acceptée à l'unanimité.

Vote accepté à l'unanimité.

**11. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 18 septembre 2006 -
Rapporteur : M. Pierre BUTSCHI**

Séance ordinaire du 19 octobre 2006**a) Visite commentée de l'exposition « 40 ans de patrimoine à Lancy »**

=====
M. BUTSCHI présente le sujet : L'objectif de la commission de la culture du 18 septembre dernier a consisté en une visite guidée d'une partie du patrimoine, réunissant essentiellement une sélection de diverses peintures et dessins sur un ensemble d'environ 300 œuvres. L'exposition est répartie sur tous les étages de la Villa Bernasconi.

Cette exposition marque une étape dans la collecte d'œuvres d'art, collection alimentée par des dons ou des achats effectués par la commune de Lancy.

L'intérêt de cette exposition, entre autre, est de montrer des artistes dont les Lancéens connaissent certaines œuvres parce qu'elles sont accrochées dans les salles communales des Petit et Grand Lancy, œuvres auxquelles on ne fait plus forcément très attention et dont l'ensemble exposé n'est pas connu des Lancéens d'aujourd'hui.

Certains tableaux ont été récupérés par la commune en assez mauvais état, sachant aussi que certaines œuvres ont été entreposées dans les combles de la Mairie, exposant celles-ci à l'humidité. Pour les remettre en état, il a fallu ôter les peintures du carton d'origine et les recoller.

Dans l'ensemble, il est admis que la Villa Bernasconi, de par son cadre, est un endroit idéal pour exposer ces œuvres.

Dans les années 1960, la commune de Lancy a connu un développement architectural considérable. L'architecte de la réalisation des écoles primaires de la commune a amené avec lui des artistes pour la décoration de ces écoles et il y a eu un véritable engouement artistique et culturel sans précédent avec la création du groupe « musique et culture ». Il est à préciser que beaucoup des artistes représentés dans le patrimoine de Lancy sont aussi présents dans les Fonds de la Ville de Genève et du Canton, et il y a 8 ans, par l'initiative de la Ville de Genève, Lancy avait organisé des visites des écoles et des parcs pour découvrir les œuvres qui s'y trouvaient.

Le moment fort de cette visite a été le passage dans la salle « Lancy vu par les peintres » qui est le résultat de n'afficher dans cette salle que des vues de Lancy. Citons quelques artistes comme Georges Branche, Jean-François Chomel, Axtmann, Rochat ainsi que Bono.

En prolongation à cette exposition, il est envisageable de faire des prêts à d'autres communes à l'occasion d'expositions ponctuelles.

La fin de cette visite est ponctuée par une verrée fort sympathique et conviviale.

b) Divers

=====
M. BUTSCHI présente le sujet : M. Lance nous rappelle les dates de la commission de la culture, c'est-à-dire le 6 et 27 novembre 2007 et il nous rappelle également le vernissage de l'exposition quadriennale de sculptures à la piscine de Lancy.

Séance ordinaire du 19 octobre 2006**12. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 20 septembre 2006**
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**a) Mamans de jour – Présentation de la nouvelle association**
=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Le nouveau concept concernant les Mamans de jour se mettra en place progressivement. Il a été élaboré par le Service social. Mmes Buunk-Droz et Dilonardo avaient encouragé la réflexion sur ce sujet. Aujourd'hui, elles parlent de la constitution d'une association de mamans de jour à Lancy, FamiLANCY. M. Traub, lui, fait un exposé sur la situation des Mamans de jour au niveau cantonal ainsi que sur la loi sur l'accueil familial. M. Traub représente également l'association «Les Poussins» avec laquelle la Mairie a signé un partenariat pour le Grand-Lancy.

L'association «Les Poussins» gère l'accueil familial pour des communes constituées en réseau. L'association gère les relations entre familles d'accueil et familles placeuses d'enfants. Les familles d'accueil doivent être agréées par le Service cantonal de la protection de la jeunesse. La «maman de jour» est donc une personne de référence pour l'enfant pris en charge pendant très longtemps. L'association «Les poussins» est donc l'intermédiaire entre cette offre et cette demande. Tous les membres d'une famille d'accueil doivent subir une visite médicale et l'Office de la protection de la jeunesse procède à une enquête pour connaître les éventuels antécédents judiciaires. La Protection de la jeunesse veille également à ce qu'il n'y ait pas de dépassement du nombre d'enfants qu'une famille peut accueillir.

L'association «les Poussins» a deux coordinatrices salariées pour un total de 50 % et un local dans une des tours de Carouge. Un accueil autour d'un café y est organisé le mardi. C'est là que les mamans de jour peuvent se rencontrer et discuter entre elles ou avec les coordinatrices. L'association organise des formations de premier secours notamment et sur d'autres sujets. C'est l'occasion, pour les mamans de jour, de développer leur réseau social. L'association alloue un montant de Fr. 10.-- par heure de formation qui est en lien avec l'activité de maman de jour.

Certaines autorités communales organisent une petite cérémonie annuelle pour remercier les mamans de jour du travail qu'elles accomplissent. Cette cérémonie a un caractère valorisant en s'adressant à chaque maman de jour individuellement.

L'organisme Pro Juventute est l'acteur historique de l'accueil familial et a édité un dépliant distribué dans tous les ménages du secteur couvert par l'association.

Le partenariat «des Poussins» se fera avec le Grand-Lancy. Le secteur du Petit-Lancy sera coordonné par Pro Juventute. Le Petit-Lancy est associé à Onex, alors que le Grand-Lancy est associé à Carouge, pour des raisons évidentes liées à la mobilité des familles. Il y a donc un contact avec «Onex familles» et le service social de la commune d'Onex.

Mme Buunk-Droz rappelle qu'une intervention, à l'occasion d'une séance plénière du Conseil municipal, avait amené à inscrire un montant de Fr. 40'000.-- au budget pour cet objet. Elle-même et Mme Dilonardo ont travaillé avec M. Demierre pour arriver à quelque chose. L'idée des Mamans de jour est d'offrir un complément aux crèches qui coûtent très cher. Les Mamans de jour reviennent beaucoup moins cher, même si on

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

prend en compte la formation. La dimension intergénérationnelle du projet est importante, la proposition s'applique aussi aux personnes à la retraite. Cela fait partie de la philosophie du projet. Le document final s'adapte au langage épïcène pour concerner tout le monde. Le travail de préparation a porté sur deux ans.

70 familles ont été agréées sur Lancy indique Mme Dilonardo. Une soirée informative a eu lieu le 4 octobre à la Grange Navazza, en présence de Mme Reverdin, directrice de Pro Juventute et de M. Traub. Des informations seront communiquées aux familles agréées ainsi qu'aux familles demandeuses. L'association FamiLANCY a été créée ce soir-là. Une liste permet aux familles de s'inscrire. Cette séance devait permettre aux personnes présentes de faire connaissance de manière informelle.

La création d'une nouvelle association répond à la volonté de développer ce secteur d'activité. Une loi a été votée en date du 14 novembre 2003, la loi J 6 29. Un règlement d'application est en préparation. L'obligation sera faite aux familles d'être affiliées à une structure de coordination. Les communes doivent encore rédiger un contrat-cadre, la loi ne réglant pas les questions financières. Des chiffres ont été énoncés, qui ont suscité des réactions négatives et des montées au créneau. La question de la territorialité n'est pas non plus encore réglée. En théorie, une famille demandeuse lancéenne peut avoir recours aux services d'une famille d'accueil de Meyrin. La loi et le règlement devront fixer un modèle de fonctionnement - analogue à celui des crèches. La situation varie selon les communes. Dans certaines communes comme Veyrier, l'enveloppe pour le subventionnement des Mamans de jour est vide. Certaines communes sont prêtes à adopter une tarification commune, d'autres ne tiennent pas à le faire. Le développement du projet cantonal n'est donc pas encore entré dans le vif du sujet, les questions financières n'ayant pas encore été abordées.

C'est la structure d'encadrement des Mamans de jour qui s'occupera de l'encaissement des frais de garde. Les structures devront assurer la comptabilité ce qui enlèvera en même temps une épine du pied des familles d'accueil. La structure fera office d'intermédiaire et facilitera les relations entre familles d'accueil et familles placeuses. On pourra aussi réaliser des économies d'échelle en se regroupant, en engageant à plein temps pour les trois associations une seule comptable qui travaille déjà pour « Les Poussins ».

2009 sera l'année de l'entrée en vigueur de la loi. L'association « Les Poussins » sera prête pour cette date; deux coordinatrices ont été formées dans ce but à Lausanne, à l'Ecole des études sociales et pédagogiques. Une formation coûtant Fr. 10'000.-- est proposée et c'est la seule en Suisse. Les cantons romands disposent ainsi d'un réseau qui permet l'échange et la confrontation des idées malgré les disparités entre cantons. Dans ce domaine, la Suisse romande est en avance sur la Suisse alémanique, où les coordinatrices ne suivent qu'une formation de 25 heures. L'association est prête pour 2009. Le personnel et les moyens sont là.

Les associations « Les Poussins », Pro Juventute, et « Onex Familles » sont regroupées au sein de la même structure. Les représentants de ces associations se rencontrent et discutent des problèmes qui peuvent exister avec certaines familles. Elles rencontrent aussi, une fois par année, le Service de la protection de la jeunesse. Tout se passe dans les lieux de vie du quartier et les contacts sont directs. On peut détecter des situations difficiles dans les familles. C'est le travail de prévention que ne parvient pas à faire l'Office de la protection de la jeunesse, qui fonctionne malheureusement en intervenant souvent un peu tard. Une structure pour les familles d'accueil permet aussi de

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

développer les réseaux de voisinage. La notion de dépannage entre voisins prend une grande valeur, notamment dans les grands ensembles.

Les familles doivent obligatoirement être agréées par la Protection de la jeunesse dans les communes où il n'y a pas de structure adéquate. Pro Juventute a mandat pour agir par défaut dans les communes où il n'y a pas de structures adéquates.

Les familles d'accueil suivent une formation de 20 heures avant de fonctionner. Le système prévoit un tarif unique et fixe pour éviter des dérives honteuses. Souvent ce sont d'ailleurs les familles les moins aisées qui sont victimes de tarifs trop élevés. Le tarif recommandé est de Fr. 4.-- de l'heure. Certaines familles d'accueil demandent jusqu'à Fr. 10.-- de l'heure.

Un sondage réalisé par l'association a permis de mettre en évidence que les enfants passent parfois jusqu'à 10 heures par jour dans leur famille d'accueil. Il y a une véritable nécessité de légiférer et d'instaurer des garde-fous. Les mamans de jour ne sont actuellement pas assurées, que ce soit pour les accidents professionnels et non professionnels (LAA) ou le deuxième pilier (LPP). De fait, très peu de mamans de jour ont des accidents. Les Mamans de jour sont considérées comme exerçant une profession libérale.

A Fr. 4.-- de l'heure, on arrive à un salaire mensuel de Fr. 2'400.-- par mois net d'impôts. Les mamans de jour prennent en moyenne deux enfants et ont un supplément pour les repas des enfants accueillis. Ce système est socialement moins cher que l'accueil en crèches, même si la différence n'est pas très importante.

Pour certaines familles peu aisées, la crèche reste plus intéressante financièrement que la famille d'accueil. Ce système offre cependant un petit revenu, tout en permettant à un parent de rester à la maison.

Si on mène le combat pour atteindre un revenu de Fr. 3'000.-- par mois, c'est la commune qui devra payer. Il faut une solution qui satisfasse tout le monde. Le projet est en chantier avec date butoir en 2009: le concept peut encore évoluer. Il doit avoir une dimension intercommunale, les communes de Lancy et d'Onex ne peuvent pratiquer des tarifs différents.

b) Divers

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : La crèche du Crédit suisse « les dominos » cessera de fonctionner dans les conditions actuelles. Cette crèche d'entreprise était pilotée depuis le siège de la banque à Zürich. Le Crédit Suisse a jeté l'éponge en relation avec l'application de la convention collective de travail pour les employés de cette crèche. Celle-ci va et continuera à accueillir des enfants des employés du Crédit suisse selon le modèle en vigueur à l'Espace de vie infantile du Plateau où il y a un quota pour l'entreprise Procter & Gamble. Il n'y aura pas de problème pour occuper les places réservées à la commune de Lancy, la liste d'attente est longue. Nous aurons donc une nouvelle crèche en 2007, son nom reste à déterminer. Une nouvelle association sera créée pour cette crèche privée, subventionnée par la commune. On cherche une personne pour la présidence du comité. Un appel est lancé aux commissaires et aux membres du Conseil municipal. Toute la structure est déjà en place, l'équipe éducative

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

et l'infrastructure administrative grâce au partenariat avec l'espace de vie enfantine du Plateau géré par Mme Rasca, qui augmentera son temps de travail. Tout est donc déjà organisé et prévu.

L'inspecteur des écoles, M. Stocco avait fait part de son souhait d'être reçu par la commission des affaires sociale.

Des animatrices du parascolaire aimeraient parler de leurs problèmes à la commission, en raison de l'explosion du nombre des enfants pris en charge et du manque de personnel. La situation des restaurants scolaires est problématique. Certains locaux sont inadaptés et le volume sonore peut y être très élevé. La commission pourrait se rendre sur place pour se rendre compte de la situation de certains restaurants scolaires. Les bénévoles répondent toujours présents à l'heure actuelle, il n'y a pas de problème de personnel du côté de la commune. Le personnel du GIAP est engagé par le GIAP et la Ville de Lancy n'a aucune prise là-dessus. Ce qui est du ressort de la commune, c'est l'engagement des cuisiniers et des bénévoles. À ce titre, le partenariat avec le RMCAS fonctionne bien.

Le Centre Marignac souhaite savoir quelle est la réponse de la commune à la demande qu'il a formulée avant l'été. M. Martignano, Président sera reçu prochainement.

Suite à la rénovation de l'école du Petit-Lancy, trois salles de classe sont toujours en chantier. Il aurait été plus logique de finir les travaux d'un seul coup que de faire revenir des entreprises ultérieurement. Le crédit voté par le Conseil municipal ne comprenait la rénovation des trois salles en question.

Projet de l'avion : cet avion devrait déjà s'être envolé. Comme ce n'est pas le cas, le local sera attribué à une autre association

**13. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 21 septembre 2006 -
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**

a) Election à la Vice-présidence

=====

Mme CASUTT présente le sujet : La Présidente propose d'élire Mme Estoppey à la Vice-présidence de la commission, proposition acceptée à l'unanimité.

b) Engagement d'un délégué aux sports

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Chobaz informe les commissaires de la volonté du Conseiller administratif de faire figurer au budget 2007 un poste de délégué aux sports.

Une autre hypothèse envisagée était la création d'un service des sports. En créant un service des sports à Lancy, on aurait dû y inclure la piscine et son personnel, les collaborateurs du Service des parcs, promenades et maintenance qui s'occupent des stades, ainsi que ceux en charge de la location des salles - qui gèrent actuellement tant

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

des salles communales que des salles de sport.

Il vaut mieux partir avec quelque chose de modeste, ce qui permettra aux structures existantes de fonctionner comme maintenant. La solution qui semble la plus adéquate est donc de créer un poste pour une personne qui ferait office de répondant communal pour les sociétés sportives. Le sujet devra encore être discuté par le Conseil administratif, notamment pour établir un cahier des charges. Il ne s'agit donc pas d'engager quelqu'un au 1^{er} janvier 2007. Le poste est inscrit au budget mais un engagement interviendra au mieux en cours d'année.

Aujourd'hui, le Conseiller administratif délégué est le seul répondant pour les responsables sportifs qui cherchent à obtenir des subventions ou veulent organiser une manifestation sportive. Pour exemple, la Marche du cœur. Cette manifestation lie sport et santé : un délégué pourrait contribuer à donner un aspect plus large et transversal à cette manifestation qui pourrait mettre en lien politique sociale, santé et sport. Beaucoup de choses peuvent être faites pour développer les activités sportives.

L'engagement d'un délégué au sport devrait également permettre une meilleure gestion des salles de sport pour ne plus dépendre de la présence d'un concierge avec les problèmes que cela pose pendant les vacances de juillet-août. La volonté politique actuelle est de favoriser au maximum l'utilisation des installations sportives lancéennes. Il n'y a pas une ambition de faire quelque chose de grandiose mais de favoriser le sport pour tous à Lancy.

Suite à diverses questions M. Chobaz précise qu'il transmettra le cahier des charges de ce poste de délégué à la commission une fois qu'il aura été adopté par le Conseil administratif. Il précise encore que la démarche n'a pas pour but de placer quelqu'un à l'interne. Personne ne fait ce travail actuellement dans l'administration communale.

c) Visite du nouveau terrain synthétique du stade de Lancy-Florimont

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Genêt et M. Joss du bureau d'architecte, M. Fischer ingénieur civil, , M. Piguët électricien et M. Taffil de l'entreprise Luminotechnique qui a posé les mâts d'éclairage en association avec les SIG, sont présents. Les travaux de la première étape, l'aménagement du nouveau terrain synthétique, sont à bout touchant. L'ouvrage a été restitué le 12 septembre ; la date prévue était le 9 septembre. Le terrain a été correctement homologué. Les matches peuvent donc déjà avoir lieu et l'Institut Florimont utilise déjà le terrain. Le budget a été respecté, sans dépassement. M. Fischer ajoute que le calendrier a été respecté, malgré un délai très court de réalisation. Il en profite pour remercier toutes les entreprises qui ont bien joué le jeu.

M. Chobaz propose d'organiser une inauguration du terrain pour marquer la satisfaction devant le résultat obtenu. Les deux co-présidents du club de football ont fait savoir à M. Chobaz qu'ils avaient été très contents du déroulement du chantier et du résultat. Les mandataires ont donc répondu à toutes les attentes de la commune. La volonté du Conseil administratif est de passer à la deuxième étape des travaux : un crédit d'étude sera présenté à la commission des travaux et constructions avant la fin de l'année.

La commission se déplace sur le terrain pour une visite commentée.

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

M. Joss explique qu'il ne faut pas considérer le terrain que comme une surface simple : tout un système de drainage et d'irrigation a été mis en place sous la surface et il y a 1,5 km de canalisations. M. Fischer explique que pour réaliser le terrain et les locaux techniques, il a fallu sortir 800 camions de terre. Chaque élément du mur de soutènement pèse 10 tonnes.

M. Chobaz rappelle que le terrain est passé d'une largeur de 48 m. à une largeur de 57,6 m. Il a fallu pour cela mordre sur les parcelles voisines, toutes propriétés de la Ville de Lancy, sauf celle de M. Muston. M. Joss précise qu'il y a eu emprise sur la parcelle de ce particulier seulement pendant la durée du chantier. En échange de cette emprise temporaire, le propriétaire s'est vu offrir une terrasse dallée sous laquelle se trouvent les nouveaux dépôts. C'est donc un échange très positif pour ce dernier et il en est d'ailleurs très content.

Les locaux réalisés en bordure du terrain comprennent un entrepôt pour le FC Lancy-Sports, un local pour ranger le matériel d'entretien du terrain et un local de commande des éclairages et des brumisateurs du terrain. Le décrochement que l'on observe s'explique par la présence d'une maison sur le tracé de l'extension. Dans une étape ultérieure lointaine, en démolissant la maison, on pourra augmenter le terrain de 10 % pour arriver à une largeur maximale de terrain. M. Genêt précise que le terrain actuel permet de jouer des matches officiels jusqu'en 2ème ligue comprise.

L'étape ultérieure, mentionnée par M. Joss, permettrait d'agrandir encore le terrain et d'y jouer des matches de 1ère ligue. Les deux mâts d'éclairage qu'il faudrait déplacer ont été pensés dans ce but et pourront donc facilement être changés de place.

L'aménagement des sous-sols qui vient d'être réalisé a été pensé à cette fin ; on pourra prolonger les installations sans avoir à tout refaire.

M. Chobaz rappelle que les maisons voisines du stade sont occupées et il a fallu négocier car on a mangé une partie de leurs jardins. Une des parcelles est occupée par huit jardins familiaux. Comme une partie de la parcelle de ces jardins a été mangée, il a fallu discuter pour trouver une solution pour redistribuer de manière équitable le terrain entre les jardiniers. M. Coray a dû faire preuve de beaucoup d'entregent avec les locataires des jardins familiaux.

M. Taffil, fournisseur des mâts, explique que les mâts d'éclairage sont équipés avec une nouvelle génération d'ampoules. Cette nouvelle technologie permet de faire des projecteurs plus petits et dont le faisceau lumineux est plus directionnel. Les nouveaux projecteurs ont donc l'avantage de projeter moins de lumière en dehors du terrain de jeu. Les projecteurs se trouvent à 26 m. du sol, et peuvent être ramenés au sol grâce à un système abaissable, manœuvré depuis la boîte de commande située au bas du mât. La valeur de la lumière diffusée sur le terrain est de 371 lux, mesurée en 17 points différents. Les nouvelles normes d'éclairage ont nécessité de modifier certains points de l'éclairage du terrain.

L'avantage de la surface synthétique est d'autoriser une utilisation beaucoup plus soutenue et régulière du terrain. Cela répond aussi à la volonté de rendre les infrastructures communales accessibles de manière optimale. M. Genêt ajoute que l'avantage de ce revêtement est qu'il n'y aura plus besoin de changer les sous-couches du terrain, qui sont en place pour longtemps. On pourra changer seulement le gazon de surface, quand ce sera nécessaire. Le terrain synthétique de nouvelle génération qui a

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

été installé est bien moins abrasif que l'ancien gazon synthétique et grâce aux brumisateurs qui humidifient la surface on diminue encore le problème et les risques de blessures.

L'ancien gazon synthétique qui a été enlevé a été brûlé aux Cheneviers.

d) Divers

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Chobaz donne un petit bilan de la saison de la piscine municipale, La piscine a fait environ 100'000 entrées. Le résultat 2006 est supérieur aux chiffres de fréquentation de 2005 où l'on avait ouvert plus tard que les années précédentes. Ce bon résultat est évidemment lié à l'ouverture dès le mois de mai et à la très bonne fréquentation du mois de juillet. L'exercice s'est pour l'essentiel bien déroulé, à la satisfaction des usagers et de l'équipe de la piscine.

Les travaux pour la réalisation de la plage de verdure le long de l'avenue des Communes-Réunies ont débuté. Un recours avait été déposé par un riverain du chemin des Semailles. Une étude complémentaire faite par un acousticien à propos des nuisances sonores a démontré que l'impact sonore serait très faible et le particulier a retiré son recours.

M. Côte ajoute que les travaux d'infrastructure sont maintenant terminés. Il est prévu d'engazonner le terrain fin septembre ou début octobre pour qu'il soit prêt en mai. La plantation des arbres interviendra fin octobre ou début novembre. Le mur de bordure d'enceinte sera fait d'éléments préfabriqués qui seront posés dans la deuxième quinzaine d'octobre. Le chantier se terminera fin novembre ou mi-décembre si tout va bien.

Une commissaire demande ce qu'il en est de la rénovation des vestiaires et des douches de la piscine toujours à faire. M. Chobaz répond que la rénovation de la piscine est prévue en plusieurs étapes. La première étape concernait les installations techniques qui dataient de 1969. L'étape suivante porte sur la création de la plage de verdure. Deux autres étapes sont prévues. Premièrement, la réfection des vestiaires, de l'entrée et du kiosque ; deuxièmement, la création d'un pont-promenade. Ces étapes ne sont pas oubliées, mais la priorité a été donnée aux installations techniques. La rénovation a coûté Fr. 11,5 millions, mais il est vrai que les seuls éléments vraiment visibles de cette rénovation sont les goulottes finlandaises, les bassins et les bétons.

Un habitant pakistanais de Lancy souhaiterait pouvoir disposer d'un bout de terrain pour jouer au cricket. La commission pourrait le recevoir pour en discuter. M. Chobaz ne voit pas tellement quel terrain pourrait être affecté au cricket. Il a donc orienté le demandeur vers les Evaux.

M. Chobaz demande que les commissaires discutent dans leurs groupes respectifs de l'installation éventuelle d'un Agorespace sur le territoire communal. Ce sujet a déjà été présenté à la commission de l'environnement. Des habitants des Mouilles ont fait une demande en ce sens, pour un Agorespace couvert. Ce serait possible mais c'est une question de prix. Le problème avec ce genre d'endroits c'est qu'ils génèrent des nuisances sonores, surtout pour des terrains couverts et éclairés. M. Chobaz pencherait plutôt pour un terrain non couvert et sans éclairage, pour que son utilisation soit

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

uniquement diurne. Une commissaire se demande s'il n'y a pas une distance minimale à respecter entre un Agorespace et les immeubles d'habitations. Il lui est répondu qu'il n'y a pas de législation pour ce type d'ouvrages. La Présidente précise que les jeunes utilisent déjà l'emplacement envisagé pour se réunir et faire du sport, alors que les infrastructures existantes ne sont pas prévues pour cela. Elle a par exemple pu constater une fois que des jeunes avaient amené une génératrice pour éclairer le lieu.

M. Chobaz conclut que de tels lieux provoquent des réactions contrastées, à tort ou à raison. C'est pourquoi l'avis des groupes politiques est important et le sujet pourra être abordé à nouveau lors de la prochaine séance de la commission.

**14. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séances des 22 septembre et 4 octobre 2006 -
Rapporteuses : Mmes Andrée JELK-PEILA et Claudine CORMINBOEUF**

CEVA – Présentation du projet sur Lancy

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Il est important que les conseillers municipaux prennent connaissance de ce projet pendant la mise à l'enquête, commencée le 11 septembre et qui se terminera le 11 octobre. C'est la période pendant laquelle il est possible d'intervenir de faire des commentaires ou demander des changements C'est la raison de la présentation de M. Pirat qui présentera d'abord les aspects généraux et financiers puis M. Cochard présentera les aspects concernant plus spécifiquement la Ville de Lancy, notamment les deux gares qui seront réalisées sur son territoire.

En ce qui concerne l'aspect financier, la liaison CEVA est un projet devisé à environ Fr. 1 milliard. Les partenaires en sont: le canton de Genève et la Confédération, pour la partie suisse du tracé. La participation du Canton devrait être de Fr. 400 millions, crédit voté en 2002 par le Grand Conseil. La même année un protocole d'accord a été signé entre les CFF, le Canton de Genève et la Confédération. Par la suite, a été créé un fonds d'infrastructure qui regroupe le CEVA et d'autres projets liés au trafic d'agglomération par la route ou par le train. Ce fonds doit être doté de Fr. 20 milliards dont Fr. 6 milliards pour les travaux urgents comme le CEVA. Cette première tranche pourra être libérée dès 2008. L'argent est donc directement disponible pour le chantier du CEVA.

Le Conseil aux Etats a voté le projet à l'unanimité moins une voix. L'examen du projet par le Conseil national a eu lieu les 25 ou 26 septembre à Flims, pendant la session hors-murs du parlement fédéral. L'idéal, pour une question de délai, serait que le Conseil national vote le projet tel qu'il a été accepté par le Conseil des Etats.

Fr. 200 millions de ce fonds doivent être attribués à la réalisation de la liaison par tram entre Cornavin, Onex et Bernex ainsi que pour le tram Cornavin-Meyrin-Cern. C'est donc un projet important pour Genève, pour une fois bien servie par la Confédération. La position cantonale est sereine, le principe du fonds étant accepté par l'ensemble des partenaires.

Du côté français, la question du financement des voies doubles de la liaison CEVA reste posée. Les choses sont plutôt compliquées de ce côté, mais une réponse officielle du

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

Ministère des transports doit tomber avant la fin de l'année. Le CEVA aura de fait une importance régionale car il raccordera la Haute-Savoie à Genève et sera relié au réseau genevois des transports en communs. Les convois RER reliant la France à Genève auront une cadence d'un train toutes les 30 minutes puis d'un train toutes les 15 minutes. Le CEVA jouera par ailleurs aussi un rôle-clé dans le développement du secteur de la Praille, avec le projet Sovalp.

Les deux stations situées sur le territoire lancéen permettront de connecter le CEVA au réseau des trams et des bus qui passent à cet endroit. L'accessibilité des gares est un élément important.

La station du Bachet aura deux émergences, une du côté de la station de trams, l'autre du côté de l'avenue Eugène-Lance. Il s'agira d'un outil très performant en termes de relations entre les trams et les trains. Il y aura des accès de part et d'autre de la route de Saint-Julien.

Depuis les quais, on pourra sortir de la gare pour aller au Stade ou directement sur l'avenue Eugène-Lance. Les accès ne sont pas aussi bons à Cornavin ou à Versoix. Pour les autres stations, il faut avoir conscience que la station de Champel drainera les employés de l'hôpital qui sont plusieurs milliers (entre 6000 et 7000 personnes). La gare des Eaux-Vives sera particulière car les trains de grandes lignes s'y arrêteront. Il y aura 320 mètres de quai dans cette gare.

M. Cochard présente le tracé de la liaison sur le sol lancéen. La ligne passera au pied du coteau de Lancy. Une partie des infrastructures ferroviaires existantes va disparaître, dans le cadre de l'opération de valorisation foncière Sovalp. L'infrastructure qui sera mise en place avec le CEVA sera réduite, par rapport au réseau des CFF encore existant. Les anciens dépôts disparaîtront notamment. Le projet architectural retenu pour les gares est celui du bureau de Jean Nouvel. Son idée est d'utiliser des briques de verres translucides. La réalisation de ces gares sera accompagnée d'aménagements paysagers importants (cèdres, magnolias et graminées).

La gare de Lancy-Pont-Rouge se situera à cheval sur la route. On pourra y accéder des deux côtés. L'emprise de la gare sera faite sur des terrains actuellement dévolus à des entrepôts, à l'exception d'une emprise sur la route du Grand-Lancy avec le pont qui sera élargi au-dessus. La gare du Bachet-Carouge sera souterraine, en partie sous l'autoroute et sous les autres infrastructures routières.

Le dossier du CEVA est contenu dans des boîtes thématiques qui ont été remises à la Mairie. La première boîte concerne les aspects généraux, les enjeux et le trajet. La deuxième boîte a trait aux aspects techniques et ferroviaires. La troisième boîte présente les impacts sur l'environnement, en ce qui concerne le bruit et la faune notamment. Tous ces aspects ont fait l'objet de mesures avant l'avalisation du tracé. La quatrième boîte a trait au tronçon « Cornavin-Pont-Rouge » du tracé et la cinquième boîte au tronçon « Pont-Rouge-Bachet », jusqu'à la station.

L'aspect financier étant en passe d'être réglé, la prochaine étape du projet est la mise à l'enquête. C'est une procédure fédérale: l'Office fédéral des transports délivrera l'autorisation finale. Cette procédure vise à faire examiner par toutes les autorités concernées la conformité des aspects techniques et de sécurité avec l'ensemble des normes existantes, y compris environnementales. Elle permet d'établir un cahier des

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

charges à respecter pour la construction et de mettre en place la coordination du projet avec les partenaires concernés, les communes par exemple. D'autre part, la procédure d'approbation concerne les relations avec les tiers, les communes et les particuliers. C'est à ce moment qu'on peut faire des remarques sur le projet ou s'y opposer. Une enquête publique a lieu et les oppositions sont traitées sous l'égide de l'Office fédéral des transports. C'est cette étape qui devra avoir lieu à partir de maintenant. Tout n'est pas encore réglé, mais le projet est suffisamment abouti pour lancer une enquête.

Suite à une procédure identique, à la gare Cornavin, des travaux ont commencé le 20 septembre 2005, à proximité d'un hôtel, d'un cinéma ainsi que dans le sous-sol. Il a fallu déplacer sur des roulettes la salle de gymnastique de l'école Saint-Gervais. Ce chantier respecte les délais et les coûts prévus pour l'instant. La mise en exploitation aura lieu en décembre.

Pour alimenter les trains, il existe trois types de courants électriques: à Bellegarde du 1'500 volts en continu; en Haute-Savoie, du 2'500 volts en alternatif; en Suisse du 15'000 volts « deux-tiers ». Ce dernier système sera supprimé car il y a trop de déperditions d'électricité. Pour le CEVA, il est prévu d'utiliser un profil légèrement plus grand avec des isolateurs permettant l'utilisation d'un courant plus grand, en cas de besoin.

La future réalisation du projet de développement SOVALP a été prise en compte lors de l'établissement des mesures contre le bruit de la liaison CEVA. Il n'est pas prévu de mettre des parois antibruit, mais l'orientation des immeubles sera pensée en fonction du CEVA. En ce qui concerne les bâtiments existants, une étude d'impact et des simulations ont été réalisées. Comme les trains ne circulent pas avec le même courant électrique en France et en Suisse, il faudra acheter du nouveau matériel roulant adapté aux nouvelles normes. Ce matériel roulant sera beaucoup plus silencieux. Tout le matériel roulant sera neuf. Les trains les plus fréquents sur le tracé de la liaison seront de la nouvelle génération.

Il n'y aura plus de transit de marchandises dangereuses sur le tracé de la liaison CEVA. Une connexion existe déjà par Bellegarde pour faire passer ce type de trafic par l'extérieur. Cette connexion ne serait pas pertinente pour des voyageurs, mais convient bien à du transport de marchandises.

Pour le chantier du tunnel de Pinchat, une partie des déchets sera évacuée par camions le long de la Praille. L'avancement unitaire du chantier sera de 1 ou 2 mètres par jour sur une section de 100 m². Cela donnera 100 m³ de déchets par jour. Un camion transporte entre 10 et 15 m³. Le volume de terre déplacée n'est en fait pas très important sur la durée du chantier. C'est beaucoup moins que le chantier Rolex, par exemple. La différence est que cette masse de terre sera déplacée sur une période plus longue. Le chantier sera important parce que long, mais pas spectaculaire. L'évacuation par train impliquerait deux transbordements de la matière. Ce ne serait pas plus écologique. Une partie des déchets sera réutilisable, du gravier notamment. La question est de savoir s'il faudrait créer un atelier de tri en campagne.

La Mairie se penchera attentivement sur le troisième carton, qui regroupe les impacts du projet. Les études d'impact sont importantes au sujet du bruit: il ne s'agit pas de mandats attribués a posteriori, elles ont lieu en amont pour que leurs résultats et les éléments d'impact puissent être incorporés dans le projet pour ajuster le tracé et avoir une meilleure prise en compte de l'environnement. Les ingénieurs en environnement

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

ont été associés au projet dès le départ.

En ce qui concerne la cadence des trains, les plus fréquents en provenance de Lancy-Pont-Rouge ne pourront pas passer à grande vitesse car ils s'arrêteront à la station du Bachet. Les autres trains ne passeront d'abord qu'à raison d'une fois par heure, puis une fois toutes les demi-heures. Le service sera effectué entre 5 h et 24 h. Une seule villa n'est pas dans les valeurs limites pour le bruit. Ses vitrages seront refaits. D'après les études d'impact, l'ensemble des normes sera respecté.

Il est du ressort des CFF de déterminer le sort de la gare de marchandises dont on constate une diminution de l'activité, d'années en années. On peut imaginer que les CFF vont regrouper leurs activités de triage à la gare de Lausanne. La Praille, en tant que centre de tri urbain, conservera un atout pour les activités liées à la grande distribution.

Il était important de pouvoir traiter ce dossier et de rencontrer les responsables du projet. La commission n'avait pas pu étudier les plans avant et des questions restaient ouvertes concernant la cadence des trains et leur vitesse à l'entrée du tunnel et les nuisances sonores. Le Président remercie MM. Cochard et Pirat pour leur présentation et lève la séance.

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Suite à la séance d'information du 22 septembre sur le chantier du CEVA à Lancy, sur demande du Président de notre commission, M. Côte a examiné les 5 boîtes remises par l'Etat contenant toutes les données de ce chantier. La Commission doit formuler ses remarques qui feront l'objet d'un courrier à l'Office fédéral des Transports.

M. Côte, que nous remercions pour son étude, s'est penché plus particulièrement sur les aspects des nuisances futures, comme demandé par la Commission :

- La liaison Cornavin/Annemasse est de 14,7 km.
- Le tunnel construit sous Pinchat et débouchant au Bachet fera 2,123 km.
- En début d'exploitation, il faudra compter sur 26'000 voyageurs par jour, pour arriver en 2020 à 72'000.-.
- Deux variantes pour cette réalisation: 76 mois et 52 mois.
- Un surcoût de Fr. 6 millions serait demandé en cas d'évacuation des déchets par rail. L'évacuation par camion qui se fera via Carouge, Praille et Bachet est conséquente. En effet, ce seront 200'000 m³ de déchets, essentiellement de la terre de creuse, qui seront à évacuer par le sud/ouest genevois et la Champagne.
- Cela représente sur la route de St Julien, 86 camions par jour durant 45 mois et il est question de 100 camions par jour sur l'avenue des Communes-Réunies, mais ce tronçon est à préciser.

Au niveau nuisances sonores, les valeurs limites varient en fonction des zones d'affectation. Pour Lancy, il s'agit de 60 décibels le jour et 50 la nuit.

La venue du CEVA pour l'ensemble du parcours lancéen induira une augmentation moyenne de 10 décibels le jour et 6 la nuit. Cela représentera pour les immeubles du Groupe Mallet, 51 et 45 db. Seule, une villa dans le talus de l'avenue Eugène- Lance verra la valeur admise dépassée de 1 db la nuit. Les immeubles le long de l'avenue Eugène-Lance seront à 50 le jour et 44db la nuit.

Quelques arbres et buissons seront abattus le long de l'avenue Eugène-Lance. Des villas, appartenant à l'Etat, seront démolies au Bachet et au début de la route de la

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

Chapelle.

L'accès au chantier se fera à la hauteur du garage Jaussi, et sur le P+R du Bachet seront stockés du matériel et des cabanes de chantier. Ce P+R sera supprimé et remplacé par un emplacement sous le viaduc de la route des Jeunes.

Au niveau circulation, le carrefour Bachet/route de St-Julien sera fortement perturbé, le début de la route de la Chapelle sera fermé durant 8 mois.

M. Côte rappelle que dans le schéma directeur du périmètre de Marignac figure une liaison entre l'avenue Eugène-Lance et le Stade de Genève, soit souterraine, soit par voie aérienne. La Commission pourrait profiter de formuler sa demande pour une passerelle dans la lettre à l'Office fédéral.

Soulignant que les routes de la commune seront inévitablement saturées durant tout le chantier, une commissaire demande la possibilité d'avoir la gratuité sur les transports publics.

Suite à toutes ces explications, la Commission décide de formuler les remarques suivantes dans son courrier :

1. Privilégier la variante accélérée du chantier à 52 mois au lieu de 76.
2. Evacuer les déchets de chantier par rail avec le surcoût de Fr. 6 millions.
3. Demander la suppression des transports de substances toxiques sur le tracé.
4. Pas de transports nocturnes de marchandises
5. Vitesse maximale des trains limitée à 90km/heure
6. Prendre en considération le projet de passerelle entre l'avenue Eugène-Lance et le Centre commercial de la Praille
7. Prendre également en considération le projet de passerelle piétons/cyclistes à la contre-route des Jeunes
8. Maintenir un passage piétons/cyclistes sur le tronçon qui sera fermé de la route de la Chapelle
9. Préciser le tronçon de l'avenue des Communes-Réunies affecté par le passage de 100 camions/jour
10. Etudier la possibilité de la gratuité des transports publics pour les habitants de la commune

**15. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 15 juin 2006 -
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO****Projet d'un Agorespace dans le parc Louis-Bertrand**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Un document a été remis aux commissaires sur les Agorespaces à titre d'information, le but étant d'obtenir l'avis des groupes politiques sur ce projet.

Un vote de principe est prévu à l'ordre du jour de la séance de septembre, s'il s'avère favorable, une ligne pourra être inscrite au budget des investissements 2007 pour l'implantation future d'un Agorespace.

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

Le principal problème de ce projet réside dans le choix d'un emplacement, qui idéalement doit être proche des lieux de vie et en même temps ne pas générer trop de nuisances pour le voisinage immédiat.

A rappeler que le « Skateparc » que la commune avait fait installer au Petit-Lancy avait été plastiqué. Le ou les auteurs, probablement excédés par les nuisances sonores, n'ont jamais été démasqués.

De plus, il n'est pas judicieux d'installer ce type d'espace dans un préau d'école; ni les enseignants ni le Département de l'Instruction Publique n'y sont favorables.

D'autres aménagements de ce type se trouvent à Plan-les-Ouates, Carouge et Troinex et peuvent servir de références.

Une demande a été formulée par des jeunes du quartier par le biais d'un commissaire. La tranche d'âge visée par ce type d'installation est celle de jeunes entre 8 et 16 ans, voire plus.

L'emplacement retenu se trouve entre la salle omnisports du Petit-Lancy et les bâtiments de la Fondation Clair-Bois. En sous-sol se trouve le parking Louis-Bertrand. La profondeur de terre est peu importante et de ce fait le terrain est difficile à entretenir. L'herbe y sèche très vite. Il est actuellement surtout utilisé pour la promenade des chiens du quartier et occasionnellement pour des manifestations telles que les 25ème et 30èmes anniversaires de la Fondation Clair-Bois, où une tente y avait été installée.

Plusieurs variantes sont possibles en termes de grandeur. M. Deschenaux présente alors les différentes variantes envisageables. Le terme d'Agorespace est une marque qui propose un terrain multisportif en bois et métal ou en métal uniquement; le sol étant en matière synthétique. Les communes voisines, qui ont opté pour des modèles bois-métal, constatent peu de vandalisme, si ce ne sont des gravages ou des inscriptions au feutre.

Compte tenu du fait que le terrain sera passablement utilisé, l'idée est de proposer deux surfaces de jeu, avec des paniers de basket. La solution qui semblerait la plus adaptée est celle de 14 x 30 m. pour un prix de Fr. 170.000.-- environ.

Pour les travaux, une demande en autorisation de construire accélérée (APA) serait suffisante. Une subvention pourrait être obtenue : l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA) soutient les Fédérations nationales pour la réalisation de terrains de jeux pour les jeunes par le biais de son « programme HatTrick ». Un délai est fixé au 1er septembre 2006 pour relayer les demandes. On peut donc escompter récupérer entre Fr. 25'000.-- et Fr. 30'000.-- pour ce projet.

La prochaine discussion sur ce sujet interviendra après ce délai. Une demande va être donc déposée, quelle que soit la décision ultérieure du Conseil municipal. Il est également proposé d'inscrire ce projet au budget 2007. En ce qui concerne le Sport-Toto, il est possible de déposer des demandes de subventions alors que les projets sont déjà réalisés.

Quels sont les éléments motivant la présentation de ce projet ? Le commissaire à l'origine de la demande explique que l'emplacement envisagé est un terrain vague, lieu

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

de passage pour les enfants sur le chemin de l'école et surtout un lieu occupé par des chiens, souvent en liberté. Des groupes d'adolescents entre 10 et 13 ans y jouent déjà fréquemment. Des groupes de jeunes plus âgés traînent aussi souvent à cet endroit. Il y a donc une forte demande de leur part. Beaucoup d'habitants sont plutôt favorables à une occupation de ce lieu, qui donne pour l'instant une impression de terrain vague. Ce commissaire ajoute que les habitants du Petit-Lancy se sentent quelque peu défavorisés en termes d'infrastructures publiques. L'installation d'un Agorespace serait de ce fait bien vécue.

M. Chobaz ajoute qu'il n'y a donc actuellement plus d'activité définie pour ce périmètre où l'on a de la peine à faire pousser quelque chose. Par ailleurs, les jeux aménagés dans le Parc de l'Araignée rencontrent un franc succès. Ces éléments sont appréciés par les enfants et leurs parents. Les équipements proposés formeraient un complément idéal pour les enfants un peu plus grands.

Un commissaire demande s'il ne serait pas judicieux de faire une enquête auprès du voisinage ? Une demande en autorisation de construire sera déposée avant que le crédit ne soit présenté à la commission; il sera alors possible de connaître les réactions des riverains. Le voisin immédiat est le Foyer Clair-Bois. L'immeuble d'habitation le plus proche est situé à environ une centaine de mètres. Afin d'éviter l'utilisation nocturne de l'installation, il faudra impérativement ne pas l'éclairer.

Quelques nuisances sont inévitables, mais les habitants voisins de ce type d'installation constatent que leurs enfants en bénéficient aussi!

M. Chobaz indique que le réaménagement du terrain de basket aux Palettes n'a pas suscité de plaintes malgré son importante utilisation.

Pour répondre à un commissaire qui s'indigne de la dysharmonie qui existe entre les sommes prévues à l'installation de ce genre d'infrastructures par rapport aux difficultés rencontrées par les centres de loisirs à boucler leurs budgets la présidente lui répond, qu'elle considère au contraire que le projet d'Agospace va dans le sens des préoccupations soulevées lors de la séance de la commission des affaires sociales. Cette structure permettra d'offrir un lieu de rencontres et d'activités aux jeunes. Cela répond à la démarche de prévention des comportements non-souhaités.

Pour un autre commissaire, il s'agit bien d'une problématique autant sociale qu'environnementale.

La Présidente ajoute qu'il y a également des demandes au Grand-Lancy pour l'installation d'infrastructures de ce type. Un aménagement serait envisageable du côté de la route de St-Julien ou dans le périmètre du nouveau quartier de la Chapelle-les-Sciers.

L'aménagement de l'Esplanade des Palettes est suspendu à la réalisation ou non du Centre socioculturel.

**16. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 2 octobre 2006 -
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

Séance ordinaire du 19 octobre 2006**a) Orientation sur le dispositif de sécurité et circulation lors d'événements importants au Stade de Genève – Présentation du Lieutenant M. Brahier de l'Etat-Major de la gendarmerie – brigades Routière Navigation et Prévention**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Je voulais informer ce Conseil que j'ai demandé à obtenir les différents transparents du Lieutenant Brahier, il n'a pas souhaité me les transmettre au vu de leur constante évolution, jusqu'à l'Euro 2008, donc je serai relativement bref. M. Lance rappelle en préambule que, lors des matchs importants au Stade de La Praille, la police cantonale, les ASM, la Protection civile et les Sauveteurs Auxiliaires sont engagés et c'est afin d'expliquer le dispositif déployé lors de ces événements que le lieutenant Brahier a été convié ce soir.

Ce dernier nous présente plusieurs transparents explicitant tout le concept de sécurité et de circulation autour du stade de Genève.

Il précise aux questions des commissaires que ce concept évolue régulièrement et ce afin de définir celui qui sera utilisé en 2008 dans le cadre de l'Eurofoot et qu'il est très satisfait de la collaboration avec les ASM, la Protection civile et les Sauveteurs de Lancy. A ce sujet M. Lance suggère d'élargir la collaboration à d'autres communes.

b) Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le 14 octobre a eu lieu la journée porte ouverte du GSL.

Les bancs de marché ont réintégré la place du 1^{er}-Août le vendredi 13 octobre.

**17. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 5 octobre 2006 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER****a) Courrier de M. Alain Eretzian**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Président regrette l'absence de M. Eretzian et soumet les documents concernant les directives sur les matériaux que les collectivités publiques doivent employer.

M. Côte rappelle que le Conseil municipal a déjà pris des options d'économies d'énergie notamment pour les écoles du Petit-Lancy et d'En Sauvy. Les projets des immeubles des Courtillets et de la Maison de la sécurité présenteront également un concept énergétique.

M. Chobaz rappelle que M. Eretzian s'inquiétait sur le fait que des fenêtres en PVC, non dégradable, étaient posées au groupe des Esserts.

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

M. Côte répond que, du point de vue qualité/prix, le coût d'exploitation pour le PVC est nul avec une durée de vie de 80 à 100 ans. Aujourd'hui déjà, le PVC est recyclé pour des meubles, des tuyaux et canalisations, etc. ; les architectes sont attentifs au recyclage des matériaux.

Le projet de capteur solaire sur la toiture plate de la nouvelle salle omnisports du Petit-Lancy a été rapidement abandonné.

Le projet de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité n'est pas retenu par les SIG, du fait d'un prix trop élevé du kilowatt actuellement.

Un commissaire comprend la démarche de l'économie d'énergie, mais souhaite que les incidences financières soient clairement mentionnées, l'argent sortant de toute manière de la poche des contribuables.

Un chiffre de 8 % supplémentaire est annoncé pour un concept Minergie et M. Côte articule un chiffre de 3 à 5 % si l'on ne considère pas que le coût de construction, mais la consommation énergétique sur les 30 à 40 années de vie du bâtiment.

Un dernier rappel d'un commissaire pour préciser que le concept Minergie a été conçu pour des zones urbaines, très bruyantes et que le terme d'économie d'énergie est plus approprié pour les bâtiments communaux.

b) Divers

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Chobaz nous communique :

- Que la circulation sur l'avenue des Morgines, notamment aux intersections de l'avenue des Grandes-Communes et du chemin Louis-Hubert, sera au programme l'an prochain en vue d'un réaménagement.
- Que l'engazonnement des plages de verdure de la piscine de Marignac ont démarré et suivent leur cours. On nous signale également le remplacement de l'introduction d'eau le long de l'avenue des Communes-Réunies pour un montant de Fr. 50'000.-- suite à une fuite repérée cet été.
- La demande d'autorisation de construire pour la Maison de la sécurité sera déposée mi-octobre.
- M. Rossetti ingénieur conseil établira un nouveau cahier des charges pour la réfection de la station de pompage de l'avenue Eugène-Lance.
- Une dépense de Fr. 50'000.-- supplémentaires a dû être faite sur le budget de fonctionnement pour l'achat de mobilier à l'école En Sauvy.
- Un commissaire demande où en est la pose des barrières d'escalier en-dessous de la Mairie. Un autre commissaire remarque qu'il n'y a pas de ligne de démarcation « passage piétons-cyclistes » sur la route de St-Julien, à la hauteur du Bachet-de-Pesay.

18. PRESENTATION DU BUDGET 2007

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

M. LANCE : J'aurais une petite faveur à vous demander : est-ce que je peux rester assis cette année.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir et l'honneur au nom du Conseil administratif de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre Ville pour l'année 2007.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT**GENERALITES**

Hors immeubles, le budget de fonctionnement atteint aux revenus la somme de Fr. 76,56 millions contre Fr. 75,25 millions aux comptes 2005, ce qui correspond à une progression de 1,74 %. Par rapport au budget 2006, la progression égale 8,83 %.

Au niveau des charges, celles-ci s'élèvent à Fr. 81,14 millions contre Fr. 78,39 millions aux comptes 2005 ce qui correspond à une progression de 3,51 %. Par rapport au budget 2006 celles-ci progressent de 8,79 %.

Ceci nous donne, en tenant compte du résultat des immeubles et villas de Fr. 4,77 millions, **un excédent de revenus au budget 2007 de Fr. 0,19 million.**

REVENUS**L'IMPOT COMMUNAL**

Comme vous le savez pertinemment, l'essentiel de nos revenus provient de l'impôt communal exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal.

Personnes physiques

Pour les personnes physiques, le département des finances nous indique une croissance brute de 8,14 % du produit de l'impôt communal courant en deux ans, soit de 2005 à 2007, tout en indiquant que la situation spécifique de chaque commune doit être appréciée pour elle-même sur la base des informations que nous pourrions disposer, y compris de notre connaissance concrète de notre assiette fiscale communale. L'analyse détaillée nous montre néanmoins qu'il est attendu une progression de l'impôt de 5,18 % de 2005 à 2006, alors que la progression régresserait à 2,82 % de 2006 à 2007. Cette évolution de l'impôt est basée à partir des derniers chiffres connus de 2004 et 2005.

Le recul récent des prix du pétrole, la hausse modérée des taux d'intérêts à court terme ainsi que le recul soudain des taux à long terme corroborent à la fois les indicateurs économiques ainsi que les prévisions de croissance du département pour 2007. On s'attend, en effet, à un

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

ralentissement économique par rapport à la croissance du PIB, supérieure à 3 %, prévue pour 2006.

Le niveau toujours historiquement bas des taux d'intérêts, dû en partie à un excédent de liquidités sur le marché, démontre, sur le plan de la croissance, que le marché n'anticipe pas une accélération du PIB et ou de l'inflation. Au jour de la rédaction de cette présentation, le taux swap 10 ans était en dessous de 2,80 %, néanmoins en hausse de 70 PB par rapport à la même époque, il y a un an.

La croissance prévue pour 2006, à son plus haut niveau depuis 15 ans, malgré un ralentissement anticipé pour 2007, nous a permis de boucler ce budget dans de bonnes conditions.

Les remarques suivantes sont à faire pour Lancy :

- Tout d'abord, les estimations fiscales, pour 2007, fournies par le Département des Finances se basent sur la structure de nos contribuables de 2004 tout en respectant à la fois les taux de croissance cantonaux entre 2005 et 2007 et les correctifs déjà enregistrés sur l'impôt 2004 et 2005.
- Les corrections d'impôts entre les estimations et la réalité se répercutent, pour le moins sur les trois exercices suivants. Dans ce contexte, il faut relever que les correctifs enregistrés en 2005 sur l'estimation 2004 se sont avérés positifs et représentent 3,16 % de l'impôt estimé 2004. (voir comptes 2005).
- La dernière estimation de l'impôt 2005 par rapport à l'estimation enregistrée dans les comptes 2005 montre une amélioration de 1,41 %.
- Il convient de relever que le nombre d'habitants en 2007 à Lancy devrait probablement enregistrer une progression. En effet, par rapport à 2005, celle-ci à déjà augmenté de 450 personnes, augmentation dont nous avons tenu compte dans notre progression fiscale.
- La venue de nouveaux collaborateurs sur le deuxième site de Procter & Gamble devrait également apporter quelques recettes fiscales supplémentaires, mais difficiles à chiffrer en l'état.

Il s'ensuit, Mesdames et Messieurs, qu'au vu des remarques qui précèdent, nous avons retenu les hypothèses suivantes pour le budget 2007 :

- Nous avons opté pour une croissance brute du centime de production de 2,10 % de 2005 à 2006 et de 1,50 % entre 2006 et 2007 soit une progression cumulée de 3,60 %. A cela s'ajoute l'augmentation de la population qui passe de 27'010 habitants aux comptes 2005 à 27'460 pour le budget 2007, soit une augmentation de 450 personnes. A ce sujet, nous vous rappelons qu'avec le passage au système postnumerando, le lieu de domicile au 31 décembre de l'année de taxation est déterminant pour l'imposition dans la commune, d'où une certaine réserve dans l'évaluation de la population future pour tenir compte des départs éventuels.
- Notre indice de capacité financière est passé de 72,54 points en 2005 à 66,09 points en 2007 améliorant ainsi notre part privilégiée de 57 % en 2005 à 63 % en 2007. L'effet positif cumulé sur le centime de production entre les comptes 2005 et le budget 2007 est évalué à 3,18 %.
- L'ensemble de ces éléments fait progresser le centime de production courant entre les comptes 2005 et 2007 de 10,54 % contre 8,14 % prévus par le département. La différence est à attribuer à l'augmentation de notre population et à la base de calcul de l'impôt estimé 2005 ayant déjà subi des modifications depuis la clôture des comptes 2005 comme énoncé ci-avant.

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

- Il en résulte une valeur de production du centime de l'impôt courant « personnes physiques » 2007 estimée à Fr. 1'096'401.-- contre une valeur de Fr. 991'826.-- aux comptes 2005 (soit une augmentation de 10,54 %).
- La progression par rapport aux centimes totaux enregistrés en 2005 (y compris les corrections des années antérieures), soit Fr. 1'032'855 est de 6,15 %.

Personnes morales

Pour les personnes morales, l'administration fiscale table sur une croissance de 0,27 % en deux ans de l'impôt sur le bénéfice et le capital. Ce taux de croissance est très difficilement analysable et se base uniquement sur les prévisions émises par le département.

Nous avons retenu cette estimation, ce qui nous donne, à partir des comptes 2005, une valeur de production courante du centime « personnes morales » 2007 de Fr. 83'168.-- contre Fr. 82'944.-- aux comptes 2005 (soit une augmentation de 0,27 %).

Par rapport aux centime totaux enregistrés en 2005, (y compris les corrections des années antérieures) soit Fr. 97'769.--, l'impôt enregistre une diminution de 14,9 %.

Produit de l'impôt communal

En maintenant à 48 le montant des centimes additionnels, nous obtenons un produit de l'impôt communal de Fr. 56,62 millions contre Fr. 54,27 millions aux comptes 2005.

LES AUTRES REVENUS

Les autres revenus, par ordre d'importance, sont estimés aux valeurs suivantes :

- taxe professionnelle : Fr. 6,61 millions contre Fr. 6,11 millions au budget 2006 et contre Fr. 6,47 millions aux comptes 2005;
- revenus divers : Fr. 4,05 millions contre Fr. 4,00 millions au budget 2006, contre Fr. 6,56 aux comptes 2005;
- loyers du patrimoine administratif : Fr. 4,04 millions contre Fr. 4,00 millions au budget 2006, contre Fr. 3,19 millions aux comptes 2005. L'augmentation par rapport aux comptes 2005 s'explique par l'effet de l'introduction d'une prise en compte des loyers internes théoriques dus par nos associations subventionnées.
- fonds de péréquation intercommunale : Fr. 3,05 millions contre Fr. 2,79 au budget 2006 et contre Fr. 2,55 aux comptes 2005. Ce fonds est en rapport direct avec l'évolution du produit des impôts des personnes morales, de la population et de notre indice de capacité financière;
- subventions à recevoir: Fr. 1,76 million contre Fr. 1,50 au budget 2006, contre Fr. 1,51 million aux comptes 2005.
- part aux recettes cantonales : Fr. 0,21 million contre Fr. 0,31 million au budget 2006, contre Fr. 0,26 million aux comptes 2005;

IMMEUBLES LOCATIFS

Le résultat sur immeuble enregistre un excédent de recettes de Fr. 4,77 millions contre 4,85 millions au budget 2006 et 4,85 millions aux comptes 2005.

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

CHARGES

Le premier poste concerne la rubrique « biens et services ». Pour 2007, le montant figurant au budget s'élève à Fr. 22,44 millions contre Fr. 20,66 millions au budget 2006 et Fr. 19,66 millions aux comptes 2005.

Le second poste concerne les dépenses pour le personnel. Il devrait s'élever à Fr. 20,73 millions en 2007, charges sociales comprises, montant à comparer aux Fr. 20,23 millions inscrits au budget 2006, soit une augmentation de Fr. 0,50 million. Ce poste s'élevait à Fr. 19,24 millions en 2005. A l'intérieur de ce poste, les traitements passent de Fr. 14,82 millions au budget 2006 à Fr. 15,11 millions au budget 2007, soit une augmentation de Fr. 289'998.-- ou de 1,96 %, qui se décompose de la manière suivante :

Indexation vie chère 2007	195'000
Augmentations statutaires	151'000
13e salaires, primes et indemnités	98'000
Indexation vie chère 2006 1.14 % (B2006 = 1.3 %)	-21'000
Nouveaux postes, mutations, remplacements	-133'000
Total	<u>290'000</u>

Le troisième poste concerne les amortissements économiques. Ceux-ci sont évalués à Fr. 13,43 millions contre Fr. 13,19 millions au budget 2006 et Fr. 21,05 millions aux comptes 2005.

Quatrième poste, les subventions qui sont estimées pour le budget 2007 à Fr. 10,97 millions contre Fr. 9,50 millions au budget 2006, soit une hausse de Fr. 1,48 million ou de 15,54 %. Cette hausse s'explique en grande partie par l'adaptation des subventions allouées aux crèches et garderies suite à l'entrée en vigueur d'une convention collective de travail pour ces organismes.

Cinquième poste, les contributions et dédommagements aux autres collectivités qui regroupent notamment la compensation financière aux communes frontalières, le SIS, les Evaux, l'ACG, le parascolaire (GIAP), la Fondation pour l'animation socioculturelle et les frais de perception de l'impôt passent de Fr. 6,73 millions aux comptes 2005 à Fr. 6,86 millions au budget 2006 et à Fr. 9,14 millions au budget 2007.

L'augmentation de Fr. 2,28 millions entre 2006 et 2007 est à rechercher avant tout dans une augmentation des frais de perception de l'impôt et d'une participation plus importante à la compensation financière aux communes frontalières, suite aux modifications législatives visant à faire participer les communes à l'assainissement des finances de l'Etat, qui correspond en d'autres termes au transfert de charges de l'Etat sur les communes.

Sixième poste, les intérêts de la dette devraient atteindre la somme de Fr. 4,44 millions en regard de Fr. 4,15 millions au budget 2006 et Fr. 4,21 millions aux comptes 2005. Leur évolution dépend bien sûr en grande partie de la réalisation du programme d'investissements tel qu'il a été conçu.

Séance ordinaire du 19 octobre 2006**BUDGET DES INVESTISSEMENTS**

Passons maintenant à l'examen du budget des investissements. Les dépenses nettes prévues pour 2007 résultent premièrement des crédits déjà votés et par conséquent engagés pour un total qui se monte à Fr. 6,82 millions.

Une seconde partie des dépenses d'investissements pour 2007 comprend les intentions nettes pour un total de Fr. 26,60 millions.

En préambule, il faut préciser que les chiffres des dépenses d'investissements exposés ci-après représentent les montants nets après déduction des subventions et recettes diverses.

La part du lion revient aux équipements sportifs avec un montant net de Fr. 6,24 millions dont :

- Fr. 3,26 millions consacrés à la 1^{ère} et 2^{ème} étapes de transformation du stade de Lancy-Florimont;
- Fr. 1,00 million pour la réfection de la surface du stade des Fraisiers;
- Fr. 1,00 million pour la participation à l'aménagement de la salle omnisports de l'Ecole de Commerce Aimée Stitelmann

Les écoles enregistrent un montant net de Fr. 5,54 millions. Cela concerne, principalement, la 2^{ème} étape de la rénovation de l'école Caroline pour Fr. 3,04 millions et la rénovation de l'école du Bachet pour un montant net de 1,10 million

Les routes et chemins communaux devraient absorber une part nette s'élevant à Fr. 4,30 millions. Il est prévu notamment :

- des travaux sur les collecteurs et la chaussée à l'avenue des Morgines pour Fr. 1,00 million;
- l'étude pour le parking Lancy-Sud pour un montant de Fr. 0,80 million.;
- le réaménagement de l'avenue Vibert Fr. 0,75 million;
- le solde est constitué essentiellement de diverses réfections ou réaménagements de nos routes

Il faut encore relever les sommes suivantes :

- Fr. 4,16 millions pour l'étude et la construction de la Maison de la sécurité et le transfert de la parcelle y relative
- Fr. 2,70 millions pour la dernière étude de construction du centre socioculturel sous réserve du résultat de la votation référendaire du 22 octobre ;
- Fr. 1,60 million pour la rénovation lourde du bâtiment "Le Point Virgule";

En ajoutant à ces divers objets quelques postes de moindre importance, nous obtenons un total de dépenses nettes au titre du patrimoine administratif de Fr. 29,75 millions, dont Fr. 21,93 millions nets en intention.

A cela s'ajoutent celles touchant au patrimoine financier, en particulier :

- l'étude et la construction de l'immeuble des Courtillets, Fr. 6,50 millions;
- une ligne budgétaire globale pour l'achat éventuel de terrains, Fr. 2,00 millions;
- le crédit d'étude et la rénovation des façades du rez supérieur de l'immeuble du Pont-Butin 70, soit les ailes Nords, Fr. 1,10 million;
- la rénovation du groupe Esserts/Louis-Bertrand, Fr. 1,00 million;

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

- des échanges de parcelles entre Lancy et l'Etat dans le quartier des Marbriers, pour un montant net de Fr. 0,70 million

Ainsi nous obtenons un montant net de Fr. 3,66 millions au titre des dépenses du patrimoine financier.

Au final, nous arrivons ainsi à des dépenses brutes prévisibles de Fr. 45,47 millions contre Fr. 33,93 millions au budget 2006 ou Fr. 33,42 millions de dépenses nettes contre Fr. 24,32 millions au budget 2006.

Sur le plan de la trésorerie, le financement des investissements 2007 est prévu comme suit :

Amortissements	11.75
+ Excédent de revenus	<u>0.19</u>
Autofinancement (cash flow)	11.94
- Dépenses brutes d'investissements	-45.47
+ Subventions diverses et autres recettes	11.94
Total à financer par l'emprunt	<u><u>-21.59</u></u>

CONCLUSIONS

Mesdames et Messieurs,

Après ce traditionnel tour d'horizon financier qui peut apparaître quelque peu ardu en fin d'une séance du Conseil Municipal, je voudrais vous soumettre quelques réflexions qui ont guidé le Conseil administratif dans l'élaboration de ces budgets.

Au niveau du budget de fonctionnement 2007, comme pour les années précédentes, nous avons affaire, dans le cadre du changement de système fiscal, à des prévisions de prévisions au plan des recettes de l'impôt communal, puisque le budget a été construit sur la base des données 2004 qui sont, en l'état, encore des estimations. Nous avons néanmoins retenus les estimations du département en les corrigeant légèrement à la hausse pour tenir compte de l'augmentation de notre population.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, nous poursuivons la politique menée depuis quelques années qui consiste à mettre l'accent sur l'entretien de notre patrimoine qui prend un peu plus d'importance chaque année et au renouvellement usuel de notre équipement, qui répond aussi à une demande constante des citoyens. A côté de cet objectif, nous nous devons d'assurer, année après année, une palette de prestations de qualité qui sont en lien avec les attentes normales de la population d'une ville suburbaine de plus 27'500 habitants, comme par exemple les prestations proposées par les institutions pour la petite enfance ou pour la jeunesse.

Quant au programme d'investissements, il représente l'image de la volonté du Conseil administratif de mettre à disposition de la population des équipements publics nécessaires à son épanouissement et à son bien être.

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

Le Conseil administratif est parfaitement conscient que plusieurs projets importants, dans l'hypothèse d'une réalisation simultanée, provoqueront une charge extrêmement lourde au niveau du compte de fonctionnement, en terme de frais financiers et d'exploitation. Il reste toutefois optimiste quant à une progression des recettes fiscales en regard de la diversité et de la qualité de l'assiette fiscale qui caractérise la commune. La perspective de l'arrivée de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants sur le territoire communal nous conforte dans cette position. D'autre part, le Conseil administratif estime que les investissements prévus n'ont rien de disproportionnés et répondent tous à un besoin d'intérêt général.

Mesdames et Messieurs,

En conclusion et au vu des informations que nous disposons à ce jour, notre budget 2007 de fonctionnement est sain et solide. Le budget des investissements nous engage pour les années à venir, mais correspond à un programme normal de mise à disposition d'infrastructures publiques. Il devra encore une fois être apprécié avec toutes les conséquences que cela impose.

Pour l'année 2007, ces budgets nous permettent de remplir notre mission qui consiste en particulier à :

- être solidaire et proche de nos habitants en leur fournissant des prestations et des équipements qui contribuent à leur épanouissement,
- être solidaire et proche de nos aînés, comme des jeunes, ici et ailleurs dans le monde,
- être solidaire et proche de ceux qui se trouvent toujours dans la précarité ou la difficulté, en particulier celles et ceux qui recherchent un emploi ou un logement, toujours aussi difficile à trouver,
- être solidaire et à l'écoute des sociétés et associations communales et de toutes les personnes qui s'engagent dans la vie sociale de la commune,
- être proche de notre personnel qui fournit des prestations de qualité tout au long de l'année.

Avant de terminer, je voudrais, au nom du Conseil administratif, remercier particulièrement Monsieur Jean-Michel KAESER, chef du service financier, ses proches collaborateurs, les chefs de service et tous les collaborateurs qui ont été associés de près ou de loin à l'élaboration et à la confection des budgets 2007.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances et logement pour examen.

M. PEREZ IRIARTE : Merci M. Lance pour cette excellente présentation.

19. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : Suite aux interventions lors de notre dernier Conseil municipal de MM. Aeschbacher et Richert, les deux marchands du marché lancéen ont réintégré, comme l'a rappelé M. Aeschbacher, la place du 1^{er}-Août. Il semble toutefois disproportionné que toute la place soit bloquée à leur seul effet, par contre, la nouvelle configuration de la place pourrait permettre un développement de ce

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

marché, éventuellement le samedi pour donner un élan à la vie communale au lieu de cette nouvelle centralité et que ce projet mériterait étude.

Mme CASUTT : En sortant du débat qui a eu lieu à l'école des Palettes, j'étais très étonnée de voir ces éclairages, c'est toujours aussi sombre.

J'ai eu la bonne surprise de voir que les élèves de 8^{ème} année du cycle avaient droit à une semaine de ski. Les communes de Lancy, Plan-les-Ouates et Perly participent financièrement, mais en contre-partie, demandent que les enfants fassent des travaux d'utilité publique une demi-journée. Je voulais savoir en quoi cela consiste.

Je m'adresse au Président de la Commission des affaires sociales, lors du remplacement d'une commissaire à la dernière séance, il nous a dit que les remplaçants dans les commissions n'avaient pas droit à la parole. Selon le règlement du Conseil municipal, l'article 9.7. page 28 stipule : « si un membre d'une commission est empêché de participer à une séance, il peut se faire remplacer par un autre Conseiller municipal du même groupe. En cas d'empêchement durable, le Conseil municipal procède au remplacement du commissaire ». Je ne vois pas du tout ce genre de remarque.

M. FAVRE : Au point 7b), on a légué des terrains de la commune, le Président ne doit-il pas voter ?

M. PEREZ IRIARTE : Oui, je vote oui.

M. AESCHBACHER : Je voulais aller dans le sens de Mme Juillerat van der Linden concernant la place du marché. Je suis passé vendredi et j'ai aussi constaté que toute la place était fermée pour deux stands, ce qui a posé certains soucis, semble-t-il au gérant de la Coop, qui a lancé une pétition, il faut s'attendre à la recevoir. En allant également chez le boucher, il m'a dit qu'il était étonné de ne voir personne vendredi matin dans son échoppe. Il me semble qu'on pourrait peut-être gérer l'occupation de cette place, en parallèle le marché et laisser des places de parc, vu l'état actuel du marché qui est relativement petit, que les gens puisse y venir, non seulement en tram, mais également en voiture. Demain c'est difficile de faire le nécessaire mais pour les prochaines fois, en espérant qu'on puisse totalement fermer la place parce qu'on aura tout d'un coup 10 marchands, ce qui serait idéal, mais on ne la ferme pas totalement pour deux. Cela pose des problèmes à d'autres commerçants.

J'aimerais adresser un remerciement à M. Pierre-André Bise et également à M. Jean-Paul Deschenaux concernant la journée portes ouvertes de la sécurité qui a eu lieu pour la mise à disposition du matériel et l'organisation qui étaient parfaites, en tous les cas, les membres du Conseil qui sont venus à cette occasion, j'ai entendu que des remarques positives, tout était bien, les gens étaient contents, il y a la population qui s'est déplacée, donc on peut les remercier pour le travail accompli.

M. RICHERT : Tout en remerciant M. Lance pour la coutumière brillante présentation du budget, c'est toujours extrêmement clair, et c'est vraiment bien fait, j'aimerais suggérer que pour la présentation du budget 2008, qu'on la fasse en début de séance et non pas en fin de séance. J'aimerais bien qu'on en prenne note.

Mme BUUNK-DROZ : Je me fais la messagère d'habitants du Grand-Lancy, je vais un peu plus loin que les places de marché qu'on a évoquées tout à l'heure, qui ont en effet

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

choqué quelques habitants. J'ai entendu du mécontentement, de la déception de la part de ces habitants à la suite des travaux du tram pour deux points :

1. on l'a déjà évoqué ici étant donné les bouchons fréquents qui ont lieu sur la route du Grand-Lancy, et surtout l'avenue des Communes-Réunies qui sont mal gérées par les feux. On sait que ceci doit être revu, mais j'ai promis que j'interviendrai ce soir en leur nom.
2. Par rapport à la place du 1^{er}-Août, on a fait tant de frais pour cet aménagement de la place avec ce magnifique travail de pavage, que peu après on a complètement abîmé avec ces lignes bleues qui sont peut-être irréversibles. Comment peut-on enlever une telle couche de peinture sans gâter les pavés ?

C'est le gros souci de ces habitants que je traduis ici.

M. AUGSBURGER : Merci Mme Casutt pour votre intervention, j'ai déjà adressé mes excuses à M. Butschi, j'ai confondu séance de commission et Bureau.

Je me suis un peu excédé parce que M. Baertschi en début de séance nous a donné un extrait du rapport rose de la Commission des affaires sociales du 14 juin, mais évidemment sans la dernière page où il y a des propos un peu plus désagréables quand M. Jaquet prend la parole pour des histoires, des subventions au Centre Marignac. J'aimerais la prochaine fois que vous nous donniez un document entier, et pas tronqué, de façon à ce que les gens, comme il y avait en plus 5 remplaçants, ne soient au courant de rien.

M. STUDER : Etant donné que Lancy sera une des rares communes qui auront l'honneur d'accueillir l'Euro 2008, ceci doit être maintenant communiqué. Je suggère par exemple que tout radar fixe situé sur le territoire lancéen soit décoré aux couleurs de cette manifestation, avec entre autre, les deux mascottes « Trix et Flix », les deux aspects dont on parle le plus aujourd'hui.

Mme JELK-PEILA : Je tiens tout d'abord à excuser mon retard. J'aimerais avoir une réponse au problème que j'ai soulevé lors de la dernière séance, à savoir le feu du passage de sécurité sur l'avenue des Communes-Réunies, à la hauteur du chemin des Semailles. Je repose ma question parce que chaque jour quand je passe, je prends des risques et il y a passablement d'enfants qui en prennent.

M. BAERTSCHI : J'ai deux réponses courtes pour ma part en ce qui concerne l'intervention de Mme Casutt sur la semaine de ski. Nous avons été interpellés par la dynamique direction du cycle des Voirets pour essayer d'aider un peu les enfants à partir en semaine de ski, nous l'avons accepté et eux-mêmes ont proposé de faire des travaux d'utilité publique. Sur le principe, il n'y a aucun problème, mais comme vous imaginez, des classes de 25 élèves cela demande à être surveillé, cela demande d'avoir quelqu'un, nous allons faire en sorte de donner du travail, tout en sachant que nous ne pouvons peut-être pas en donner pour les plusieurs centaines d'élèves. C'est bien dans cet esprit-là que cela a été fait.

Une réponse à M. Augsburg pour les documents tronqués, s'ils ont été tronqués, ce n'était pas intentionnellement, j'avais demandé que l'on ressorte, j'aurais pu ne pas le faire parce que tout bon commissaire doit avoir le dernier rapport, et pensant que certains étaient oubliés, j'ai demandé que soit retirée la partie de l'intervention du Centre Marignac, en omettant complètement évidemment les réponses qui sont venues après.

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

M. CHOBAS : Je vous voudrais rassurer Mme Casutt. A ce jour, en tous les cas, nous n'avons rien payé, donc nous n'avons rien fait non plus. Je devrais pouvoir vous donner des indications plus précises dans quelques semaines. Ce projet n'a pas été oublié, il est relativement important, c'est pour cela qu'il nous a pris un peu de temps, surtout qu'il y avait non seulement ce secteur de l'école des Palettes, il y avait aussi l'autre secteur du côté de l'avenue des Communes-Réunies, du côté de l'école du Bachet qui faisait partie de cette étude. Je reviendrai vers vous pour vous donner des indications plus précises.

Je voulais encore profiter de cette fin de séance pour honorer la mémoire de quelqu'un qui nous a quittés il y a quelques semaines, qui est M. Michel Brélaz, un ancien Conseiller municipal qui a siégé dans ce Conseil municipal de 1980 à 1992. Beaucoup d'entre vous n'ont pas eu l'occasion de le connaître mais je tenais à honorer sa mémoire parce que c'est quelqu'un avec lequel j'ai eu le plaisir de siéger en tant que Conseiller municipal. Il a été un Conseiller municipal loyal, non seulement envers son groupe, mais également envers la totalité des membres de ce Conseil. Il a aussi été un militant fidèle avec des valeurs sociales, socialistes, mais aussi écologistes reconnues ; il était dans les années 1970, un militant anti-nucléaire à travers l'appel de Genève qui était une association composée de scientifiques ou d'intellectuels ; puis, surtout, pour celles et ceux qui ont eu le plaisir de siéger avec lui, c'était un Conseiller municipal brillant, capable d'une grande écoute et aussi capable d'un humour assez redoutable. Je dois dire que l'humour est souvent pour ceux qui peuvent en bénéficier une arme extraordinaire pour faire passer un certain nombre de messages.

C'est vrai qu'il aurait pu être aussi un brillant magistrat. Il a été candidat au Conseil administratif de la Ville de Lancy en 1983. Malheureusement, les urnes ne lui ont pas été favorables mais je tenais à rappeler son passage dans cette enceinte du Conseil municipal.

Même après avoir quitté le Conseil municipal, il ne l'a pas totalement quitté puisqu'il a épousé Anne-Marie Schneeberger, qui est également une ancienne Conseillère municipale de Lancy, et en la mémoire de Michel, toutes nos pensées vont vers Anne-Marie et ses amis qui ont partagé avec lui dans ces derniers mois une grande souffrance, puisque la maladie l'a terrassé. Michel a lutté avec courage mais a dû malheureusement s'incliner.

M. PEREZ IRIARTE : Pour honorer sa mémoire, je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence.

M. LANCE : J'aimerais revenir sur la problématique de la place du 1^{er}-Août et de son marché, je viens d'avoir une conversation avec un agent de sécurité municipale. Il m'a dit qu'il fallait évidemment organiser ces jours de marché depuis le 13 octobre, donc dans un premier temps, ils ont interdit complètement le stationnement sur la place du 1^{er}-Août, ils se sont rendus compte qu'avec deux marchands, c'était excessif. Ils vont continuer à interdire le stationnement au début de la matinée pour permettre l'installation de ces deux bancs de marché, puis ensuite, ils vont permettre progressivement le stationnement possible sur le reste de la place.

D'autre part, ils m'ont également dit qu'ils vont essayer de faire venir d'autres marchands intéressés, puisque il y a apparemment une demande. De le faire le vendredi ou le samedi, c'est aussi une discussion à avoir par rapport aux disponibilités

Séance ordinaire du 19 octobre 2006

de ces marchés. C'est quelque chose qui évolue avec le temps, donc nous espérons trouver la meilleure solution pour animer cette place du 1^{er}-Août.

D'autre part, je rejoins les propos de M. Aeschbacher par rapport aux félicitations à l'attention de M. Bise et M. Deschenaux concernant cette journée portes ouvertes de la sécurité qui a eu lieu samedi dernier sur l'esplanade de Lancy-Sud, cela a été une réussite. J'aimerais aussi remercier tous les membres du Groupement de sécurité, que ce soient les Pompiers, les Sauveteurs, les Samaritains, les agents de sécurité municipaux, le Service des parcs, promenades et maintenance, et la Protection civile.

Par rapport à la proposition de M. Richert, bien entendu, je suis entièrement d'accord avec lui, c'est vrai que c'est plus agréable de passer en début de séance la présentation d'un budget qu'en fin d'une longue séance.

Concernant les remarques de Mmes Buunk-Droz et Jelk-Peila concernant l'avenue des Communes-Réunies et de ses feux, c'est un vrai problème, j'y passe le matin à 8 heures et je me rends compte de l'absurdité de ces feux. Nous avons déjà écrit à l'OCM pour leur faire part de cette situation. Nous attendons une réaction de leur part, mais il faut avoir un peu de patience avec ce service.

M. CHOBAS : J'ai totalement omis de prendre acte de l'interpellation de M. Studer à propos de l'Euro 2008. Vous connaissez mon intérêt pour le sujet. Nous nous efforcerons donc effectivement de participer et d'intégrer la Ville de Lancy dans le cadre du concept notamment de l'animation. Est-ce que ce sera uniquement sur les radars fixes ou ailleurs, en tous les cas, nous sommes ouverts à ce que la Ville de Lancy puisse faire partie intégrante du concept d'animation.

20. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

M. PEREZ IRIARTE : Je tiens, avant de lever la séance, à vous dire pour tous ceux qui participent à la sortie du Conseil municipal, que vous devez être à 17.30 heures à l'aéroport, compte tenu que chacun devra valider son billet.

Je lève la séance et vous souhaite une belle soirée.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Secrétaire :

André RICHERT

Le Président :

Alberto PEREZ IRIARTE